

2025

Rapport d'activité du Secrétariat Général



UNICONGO

01/10/2025

Table des matières

Introduction	4
Vie institutionnelle et gouvernance.....	5
Conseils d'Administration	5
Révision des statuts d'UNICONGO.....	7
Point sur les embauches et stages.....	7
Pole Adhérents.....	8
Communication institutionnelle	11
Projets UNICONGO.....	13
Mentorat - 2eme cohorte	13
Programme « Basi na Biso » – 1ere cohorte.....	14
La Plateforme eCampus	16
Newsletter.....	18
Projets partenaires.....	19
PNUD - STAGI	19
IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement)	20
Projet MOSALA.....	21
Dossiers transverses	22
Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU)	22
TVA au secteur pétrolier	24
Loi de Finances 2026.....	25
Système de facturation Electronique Certifié (SFEC).....	25
Charte Nationale des Investissements.....	27
Programme Congolais d'Évaluation et de Conformité (PCEC).....	27
Autres dossiers traités	27
Nouvelle Loi sur les EPA	27
Note Circulaire DG ACPE	28
Interdiction de sortie du territoire – CNSS	28
Circulaires sur les visites médicales	28
Haute Autorité de la Lutte contre la Corruption (HALC).....	28
Vignettes réfléchissantes pour le transport terrestre	29
Droits d'auteurs	29

Loi n°18-2012 du 22 août 2012 portant institution du régime des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé	29
Foires aux questions juridiques (FAQ)	30
Droit du travail	30
Réforme – Âge d’admission à la retraite et application du nouveau SMIG.....	30
Commission Nationale Consultative du Travail (CNCT)	31
Révision de la convention collective spécifique aux sociétés de catering pétrolier.....	31
Création d’une convention collective du secteur médicale.....	31
Convention collective du secteur pétrolier.....	32
Grille salariale du secteur pétrolier	33
Grille salariale du secteur parapétrolier	33
Convention collective du secteur agricole et de l’élevage	34
Commissions des litiges	34
Activités.....	40
Comité National du Dialogue social	40
Travaux de la mise en place de la Plateforme FIP CONGO	41
Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation en République du Congo	42
Travaux d’élaboration des politiques nationales des PME et de l’artisanat.....	42
Validation du plan stratégique 2025-2029 des transports	43
Forum international sur la fiscalité.....	43
Consultation régionale OIT sur l’élimination du travail des enfants	44
Formation sur les règles d’origine de la ZLECAF	44
Réunion des partenaires Douanes.....	44
Colloque des Hydrocarbures.....	45
10 ^e Journée du Chargeur Africain	45
Forum Horizon Initiative et Créativité (FHIC).....	45
Conférence Mwasi d’Impact	46
Organisation de la REF Franco 2025	46
Vie des fédérations	47
Fédération AEP.....	48
Fédération ASF	50
Fédération AVAL PETROLIER.....	52

FEDERATION BANQUE	54
Fédération AMONT PETROLIER.....	57
Fédération BTP.....	59
Fédération COMMERCE	62
Fédération FORET	64
Fédération HRC	66
Fédération INDUSTRIE	68
Fédération MINES SOLIDES.....	69
Fédération PARAPETROLIER.....	73
Fédération SPL	74
Fédération TIC.....	78
Fédération TRANSPORT TRANSIT.....	80
Fédération MEP	83
Fédération TOURISME	86
Conclusion.....	88

Introduction

L'année 2025 a été une période de forte intensification des activités d'UNICONGO, marquée par la consolidation institutionnelle suite à l'adoption des nouveaux statuts fin 2024, le rayonnement national et international grâce à l'organisation de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF 2025), le renforcement du dialogue public-privé, et la digitalisation accrue des services internes. Le Secrétariat Général a assuré la coordination des actions transversales, le pilotage administratif et financier, et l'accompagnement des fédérations professionnelles, tout en poursuivant la mise en œuvre de la vision stratégique définie par le Conseil d'Administration.

Avec l'organisation de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF 2025), l'année 2025 a marqué une étape charnière dans la vie d'Unicongo. Cet événement d'envergure, symbole du rayonnement de l'Union au sein de la Francophonie économique, a mobilisé intensément l'équipe pendant une grande partie de l'année. Elle a été entièrement coordonnée en interne, avec le concours de prestataires sélectionnés pour leur sérieux et leur professionnalisme.

Le Secrétariat général, en sa qualité d'organe de coordination, d'appui technique et d'animation des fédérations, a poursuivi avec constance sa mission d'accompagnement, de défense et de représentation du secteur privé et de renforcement du dialogue social.

Dans un contexte économique encore fragile, mais porteur d'opportunités, Unicongo a redoublé d'efforts pour maintenir un climat social apaisé et renforcer la compétitivité des entreprises adhérentes. L'année a été marquée par une intensification du suivi des dossiers stratégiques, la consolidation des relations avec les partenaires institutionnels et la poursuite des travaux engagés dans le cadre des réformes législatives et économiques majeures, notamment celles relatives au Code du travail, à la protection sociale et à la fiscalité.

Ce rapport d'activités présente les principales réalisations du Secrétariat général au cours de l'année 2025. Il rend compte des efforts déployés dans les différents domaines d'intervention — relations adhérents, appui institutionnel, suivi des réformes, participation aux cadres de concertation, communication et gestion interne — tout en mettant en lumière les perspectives d'amélioration pour les années à venir.

À travers ce bilan, Unicongo réaffirme son engagement à poursuivre sa mission de représentation et de défense des intérêts du secteur privé, dans un esprit de concertation, de responsabilité et de partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du Congo.

Vie institutionnelle et gouvernance

Conseils d'Administration

Au cours de l'exercice 2025, cinq Conseils d'Administration ont été organisés par UNICONGO, témoignant du dynamisme de la gouvernance de l'organisation et de la régularité du suivi stratégique et opérationnel. Ces réunions ont permis d'aborder les sujets majeurs qui ont rythmé la vie du patronat au cours de l'année, notamment la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU), les réformes fiscales, la TVA au secteur de l'amont pétrolier, la préparation et le bilan de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF 2025), ainsi que le développement institutionnel à travers la création de nouvelles fédérations.

1. Conseil d'Administration extraordinaire du 13 janvier 2025

Cette première réunion de l'année, à caractère extraordinaire, a été entièrement consacrée à l'analyse du dispositif de la CAMU, dont la phase pilote venait d'être annoncée par les autorités. Les administrateurs ont examiné les implications pour les entreprises et les fédérations, avant de décider de la stratégie à avoir.

Un mandat a été confié au Secrétariat Général pour engager un dialogue formel avec le ministère en charge et la CAMU ; un groupe de travail interne a été constitué pour assurer le suivi du dossier.

2. Conseil d'Administration ordinaire du 11 février 2025

La première session ordinaire de l'année a permis de revenir sur les conclusions du CA extraordinaire et d'élargir les discussions à d'autres sujets stratégiques. Outre le suivi du dossier CAMU, les administrateurs ont échangé sur la Loi de Finances 2025, notamment les dispositions fiscales impactant les entreprises membres.

Le Conseil a également validé le lancement officiel des préparatifs de la REF 2025, événement phare de l'année, et pris note du plan d'action semestriel 2025. Enfin, une demande de création de la Fédération du Tourisme a été examinée et acceptée marquant ainsi la création de la 17ème fédération UNICONGO.

3. Conseil d'Administration du 2 avril 2025

La deuxième session ordinaire de l'année a permis de faire le point sur le lancement officiel de la CAMU et les premières réactions des secteurs concernés, en particulier les pétroliers. Le Conseil a pris acte du retrait du secteur pétrolier du dispositif impliquant également les secteurs associés.

Les échanges ont également porté sur la TVA à l'amont pétrolier, les discussions fiscales en cours avec le ministère des Finances, ainsi que sur l'état d'avancement de la REF 2025. Le Conseil a également fait connaissance du bureau de la Fédération du Tourisme.

4. Conseil d'Administration du 13 juin 2025

Ce troisième Conseil d'administration ordinaire a marqué la dernière ligne droite avant la REF 2025, prévue pour le mois de juin à Brazzaville. Les administrateurs ont examiné le niveau de préparation logistique et budgétaire, validé les arbitrages financiers.

Lors de cette session, le Secrétariat général a présenté au Conseil un point d'exécution budgétaire à mi-parcours. Le Conseil a pris connaissance de l'état des recettes et des dépenses arrêtées au premier semestre 2025, lequel fait apparaître une exécution conforme aux prévisions budgétaires.

La réunion a également permis de faire un point détaillé sur les fédérations professionnelles, d'identifier les besoins de plaidoyer et de suivi sectoriel, et de poursuivre la réflexion sur le dossier CAMU, toujours en discussion au niveau national.

5. Conseil d'Administration du 29 septembre 2025

La dernière session de l'année a été l'occasion de dresser le bilan complet de la REF 2025, salué comme un succès majeur pour le patronat congolais, avec un résultat net positif de 17,3 millions FCFA.

Le Conseil a également validé le calendrier de l'Assemblée générale ordinaire 2025 et a décidé la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire, destinée à procéder à la mise à jour et au complément des statuts de l'organisation.

Les administrateurs ont par ailleurs pris connaissance de la composition du nouveau Bureau, et ont examiné la demande de création de la Fédération Éducation-Formation, qui a reçu un avis favorable portant le nombre de fédération UNICONGO à 18. Un point a également été fait sur la vie institutionnelle et la situation des fédérations.

Bilan global

L'année 2025 aura été marquée par une activité soutenue du Conseil d'administration, avec cinq réunions tenues entre janvier et septembre, contre quatre l'année précédente.

Le Conseil a connu l'arrivée de trois nouveaux membres Mme Nupcia Eba Ngolé, présidente de la Fédération Tourisme, M. Naji Khoury, nouveau président de la Fédération HRC et M. Moïse Kokolo, trésorier de l'Union.

Ces évolutions font suite au départ du président de la Fédération HRC et du vice-président François Gazania, qui ont entraîné une recomposition partielle du Bureau : le trésorier a été promu vice-président et M. Moïse Kokolo a été désigné pour lui succéder à la trésorerie.

Enfin, la toute nouvelle Fédération Éducation & Formation est en cours de structuration. Son ou sa futur(e) président(e) portera à vingt-quatre le nombre total d'administrateurs siégeant au sein du Conseil d'administration d'UNICONGO.

Révision des statuts d'UNICONGO

Les statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2024 font actuellement l'objet d'une nouvelle révision, à la suite des demandes de modifications et d'ajouts de dispositions formulées par les membres. Cette démarche vise à mieux répondre aux besoins organisationnels et à adapter la gouvernance de notre Union aux évolutions récentes de son fonctionnement.

Un travail de refonte approfondie est en cours en concertation avec les fédérations. Le projet de texte révisé introduira plusieurs innovations comme la définition d'un cadre précis encadrant la perte de la qualité de membre du Conseil d'administration, ainsi que les modalités de remplacement et les conditions de vacance de poste.

Ce nouveau projet de statuts sera soumis à validation lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Ordinaire du 24 octobre 2025.

Point sur les embauches et stages

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la consolidation des ressources humaines de UNICONGO. Après une période de réorganisation entamée en 2024, l'Union a poursuivi ses efforts visant à renforcer les équipes internes et à réduire progressivement le recours aux prestataires externes. Cette démarche s'inscrit dans une logique de pérennisation des compétences clés, d'optimisation des coûts et d'ancrage durable des savoir-faire au sein de la structure.

Les confirmations d'embauche concernent :

- Murphy PANDZOU, chargé de projets – communication et relations adhérents
- Theresia ISSOMBO, assistante administrative
- Maryse EBELEBE, assistante du Secrétariat général exécutif
- Bellie MOTONDO KIBA, responsable financière et ressources humaines
- Darnicia KINOANI, comptable

En parallèle, UNICONGO a poursuivi son engagement en faveur de l'employabilité des jeunes à travers l'accueil de plusieurs stagiaires :

- Un stagiaire issu du programme de mentorat UNICONGO, rattaché au service juridique
- Quatre stagiaires du programme en partenariat avec le PNUD (STAGI), afin de transmettre les compétences métiers tout en offrant aux jeunes diplômés une expérience concrète d'apprentissage en milieu professionnel.

L'équipe permanente d'UNICONGO est désormais composée de 16 personnes dont 8 à Brazzaville et 8 à Pointe-Noire, à cette équipe s'ajoute 1 prestataire et 3 stagiaires.

Cette politique de consolidation du capital humain a permis d'améliorer la continuité des activités, de fluidifier la coordination entre les pôles et de renforcer la cohésion interne.

Pour 2026, l'objectif sera d'étoffer l'équipe afin de mieux répondre aux attentes des adhérents, de renforcer la capacité de gestion des dossiers et problématiques sectorielles, et de poursuivre la professionnalisation des collaborateurs, tout en maintenant un équilibre optimal entre compétences internes et recours ponctuel à des appuis externes spécialisés.

Pole Adhérents

Visites groupées d'adhérents et visites individuelles

En 2025, UNICONGO a poursuivi son programme de visites d'adhérents, un pilier essentiel de la politique de proximité instaurée par le nouveau bureau. Ces rencontres, menées tout au long de l'année à Brazzaville et à Pointe-Noire, ont permis de renforcer les liens avec les adhérents, d'identifier leurs besoins concrets et de nourrir les actions de plaidoyer conformes aux besoins et aux réalités du terrain.

Les visites individuelles ont constitué un moment privilégié d'échanges directs entre le bureau, le secrétariat général et les membres.

Elles ont permis :

- De mieux comprendre les difficultés rencontrées ;
- De réengager plusieurs adhérents qui n'avaient plus de rôle actif au sein de l'Union ;
- Et de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté UNICONGO.

Ces visites de terrain ont également contribué à une meilleure compréhension des réalités économiques locales et à l'adaptation des priorités d'action d'UNICONGO. Pour cette année 2025 une centaine de membres ont été visités.

En parallèle, UNICONGO a continué les visites groupées d'entreprises, une initiative collective visant à encourager la découverte mutuelle et la collaboration entre membres. Cette année seule une visite groupée a été organisée à Brazzaville en raison d'un agenda institutionnel particulièrement chargé.

Cette visite a néanmoins permis de rassembler plusieurs membres autour de la découverte d'entreprises dynamiques que sont EMPLOI SERVICE, acteur majeur dans la mise à disposition de personnel; AGC VIE, spécialiste en solutions d'assurance et L'ARCHER CAPITAL, groupe d'investissement et d'accompagnement spécialisé en ingénierie financière, négociation financière et gestion d'actifs.

Cette visite collective a été saluée pour la qualité des échanges et l'ouverture qu'elle a offerte aux participants. Elle a confirmé l'importance de ces initiatives dans la valorisation du savoir-faire des

adhérents et le renforcement du sentiment d'appartenance à une Union patronale unie, dynamique et engagée.

Pour 2026 le secrétariat général projette d'organiser une visite groupée par trimestre.

Évolution générale des adhésions en 2025

L'année 2025 a été marquée par une dynamique soutenue d'adhésion à UNICONGO, confirmant l'attractivité de l'Union et la pertinence de son rôle d'interlocuteur patronal privilégié. Au total, 75 nouvelles adhésions ont été enregistrées entre janvier et septembre 2025, réparties sur l'ensemble des fédérations professionnelles. Dans ces nouveaux adhérents on compte plusieurs réintégrations d'entreprises, témoignant du retour d'acteurs qui avaient quitté l'Union.

Cette tendance positive découle :

- Des efforts de prospection menés par l'équipe sous l'impulsion du président (plus d'une cinquantaine d'entreprises rencontrées) ;
- De la politique de proximité renforcée par les visites d'entreprises et les actions de communication ;
- Et de visibilité accrue due à la REF (Rencontres des Entrepreneurs Francophones).

Répartition des nouvelles adhésions par fédération

Fédération	Nouvelles entreprises	Observations principales
AEP (Agroalimentaire, Eau et Pêche)	CAMUS, AGRIGROUP BON COIN	Renforcement du segment transformation agroalimentaire.
ASF (Assurances et Services Financiers)	AGC (réintégration), CORRIDOR ASSET MANAGEMENT, EMERAUDE SANTÉ	Dynamique retrouvée dans le secteur, avec une remobilisation des membres.
Aval pétrolier	SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (réintégration)	Retour d'un acteur majeur du GPL.
Amont pétrolier	TRANSFAL CONGO, WING WAH	Arrivée de sociétés opérant dans la logistique et la maintenance.

Fédération	Nouvelles entreprises	Observations principales
Banques	Aucune nouvelle adhésion	Structure stable après fusion SG Congo–BGFI.
Forêts	Aucune nouvelle adhésion	Activité concentrée sur les réformes réglementaires (CITES).
TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	CONGO DIGITAL SERVICES, ELITE NETWORK, HORIZON FOR SERVICES, INFRACOM, LD TECH, NEXT EVOLUTION, SKYTECH CONGO	Secteur le plus dynamique, avec 7 nouvelles entreprises engagées dans le numérique, la cybersécurité et la transformation digitale.
SPL (Services, Professions Libérales)	27 nouvelles entreprises dont AG PARTNERS, BRIDGE AFRICA CONSEIL, CABINET BEMBELLY & ASSOCIES, CLAVIS ATLAS, CRE-ACTIV, CYCLONE CONGO, EMY ET CO, LIANA SERVICES, NOKI NOKI, NKS EXPERTISE, QUANTICO RH, REAL ESTATE MANAGEMENT, SERENITA, SOROM HOLDING, WORLD WINNER ACADEMY, etc.	La fédération la plus dynamique avec une forte représentation des cabinets de conseil, communication, RH et juridique.
Tourisme	WILD SAFARI TOURS, CONGO FOREST SAFARIS, GASI CONGO, EXPÉDITIONS DUCRET, CONGO MBOK'ELENGUI, AFRICA ADVICE, ZOKO GROUP	Relance du secteur touristique post-crise.
Transport & Transit	ALPORT, ANOINTED INTERNATIONAL TRANSPORT, CENTURION LOGISTICS, KERRY PROJECT LOGISTICS, TRANSIT INTERNATIONAL D'AFRIQUE	Croissance soutenue liée à la reprise des activités logistiques.
BTP	COTEXA CONGO, MS SARL	Représentation accrue des PME du bâtiment.
Hôtellerie – Restauration – Commerce (HRC)	LES TOURS JUMELLES DE MPILA, OLYMPIC PALACE, APÉRO, PEFACO HOTEL	Représentants majeurs du secteur hôtelier et de la restauration.
Médical et Paramédical (MEP)	CLINIQUE VERANO	Renforcement du pôle santé.

Fédération	Nouvelles entreprises	Observations principales
Membres associés	ESSOR CONGO, CAF CONGO, FIGA, PRATIC, FESTIMAFRIQUE, CLUB SPORTIF LA COLOMBE, RÉSEAU DES CONSULTANTS EN MISSION, FONDATION AFRICAINE POUR L'ÉDUCATION	Diversification des acteurs institutionnels et associatifs partenaires.

Fédérations en forte progression

1. Fédération SPL : +27 nouvelles adhésions (près de 30 % du total 2025).
→ Cette tendance repose sur la diversité des métiers représentés.
2. Fédération TIC : +7 nouveaux membres, reflet de la montée en puissance du numérique au Congo.

Bilan général

- Total des nouvelles adhésions 2025 : 75 entreprises.
- Réintégrations notables : AGC, JEM Consulting, SCGPL.
- Secteurs les plus dynamiques : SPL, TIC, Tourisme, Transport.
- Taux de fidélisation en hausse grâce aux actions de terrain et à la réactivité des équipes.

Cette progression illustre la vitalité du tissu entrepreneurial congolais et le rôle d'UNICONGO comme catalyseur du dialogue et de la structuration du secteur privé.

Communication institutionnelle

L'année 2025 a marqué un essor significatif de la communication institutionnelle d'UNICONGO, illustrant une volonté claire de renforcer la visibilité et la notoriété de l'Union auprès de ses adhérents, de ses partenaires et du grand public, tant au niveau national qu'international. Cette dynamique s'est inscrite dans la continuité des efforts de modernisation engagés les années précédentes et s'est intensifiée en prélude à la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF), qui a constitué une opportunité majeure de valorisation du rôle d'UNICONGO sur la scène patronale francophone.

L'Union a renforcé sa présence sur les plateformes numériques, en développant la portée de ses pages LinkedIn et Facebook, devenues des canaux privilégiés d'information et d'échanges avec les adhérents et les partenaires. Parallèlement, la chaîne YouTube d'UNICONGO a connu une activité accrue grâce à la diffusion régulière de vidéos institutionnelles et de la série "Focus Entreprise", contribuant à mieux faire connaître les initiatives du secteur privé congolais et les actions de l'Union.

UNICONGO a déployé une stratégie axée sur la régularité, la qualité et la diversité des contenus diffusés.

Les principales réalisations de l'année comprennent :

- La production de dix (10) vidéos "Focus Entreprise", mettant en avant les entreprises adhérentes et leurs initiatives ;
- La diffusion mensuelle des newsletters institutionnelles, devenues un outil majeur d'information et de valorisation des activités ;
- La mise à jour continue du site internet et l'animation des réseaux sociaux officiels, qui servent désormais de véritables plateformes d'information et de dialogue ;
- La création sur le site web d'un espace "Publications de partenaires", dédié à la diffusion d'études et de rapports économiques issus d'organisations nationales et internationales.

L'ensemble de ces actions a permis de renforcer notre communication et de consolider l'image d'UNICONGO comme acteur moderne, ouvert et accessible.

Les efforts menés ont eu un impact concret sur la visibilité institutionnelle et la dynamique interne de communication avec une hausse du trafic sur le site web, accompagnée d'un meilleur référencement naturel et une augmentation de l'engagement sur les plateformes.

Pour 2026, les perspectives s'articulent autour de trois axes prioritaires :

1. Lancement de nouveaux formats numériques, tels que la série "UNICONGO Inside", destinés à valoriser les initiatives internes, les projets sectoriels et les témoignages d'adhérents ;
2. Renforcement du contenu stratégique de la newsletter, afin d'en faire un véritable outil de veille économique, sociale et patronale ;
3. Consolidation de la stratégie digitale, à travers le développement d'un écosystème numérique intégré (site web, réseaux sociaux et chaîne YouTube), visant à favoriser l'interactivité, la diffusion en temps réel des informations et la participation active des fédérations et des entreprises adhérentes.

Les Afterworks UNICONGO – 2025

En 2025, UNICONGO a organisé trois afterworks majeurs favorisant la convivialité et le renforcement des liens entre adhérents :

- 24 janvier – SCAB CONGO (Olympic Palace, Brazzaville) : premier rendez-vous de l'année, placé sous le signe des retrouvailles et des perspectives économiques 2025.
- 21 février – "Marcher – Courir pour la Cause" (DoubleTree by Hilton, Pointe-Noire) : rencontre alliant solidarité et networking autour d'une initiative caritative.
- 11 avril – SAS-CONGO (Hôtel Elais, Pointe-Noire) : moment d'échanges autour de la formation, clôturé par un cocktail convivial.

Après avril, les préparatifs de la REF ont mobilisé l'ensemble de nos équipes, ne permettant pas l'organisation d'autres afterworks.

Cependant, les adhérents plébiscitent fortement ces moments d'échanges, et il a été décidé d'en organiser plus régulièrement, avec ou sans sponsors, afin de maintenir cette dynamique de proximité et de cohésion au sein de notre communauté.

Projets UNICONGO

Mentorat - 2eme cohorte

Le programme de Mentorat d'UNICONGO, lancé en 2024, a poursuivi en 2025 son ambition d'accompagner les jeunes diplômés et étudiants vers une meilleure insertion professionnelle, grâce à l'appui du secteur privé et à l'engagement des entreprises membres d'UNICONGO.

Cette deuxième cohorte (2025) a été marquée par une mobilisation renforcée, un accompagnement plus structuré et une meilleure intégration des outils numériques, notamment eCampusUNICONGO.

Le processus de sélection, conduit entre janvier et février 2025, a mobilisé les adhérents et partenaires d'UNICONGO. Au total, 158 candidatures ont été reçues, 36 jeunes ont été auditionnés et 18 ont été retenus pour intégrer la deuxième cohorte.

Des réunions préparatoires ont permis de planifier les descentes dans les universités et la sensibilisation auprès des adhérents, afin de mieux valoriser le programme.

Une rentrée officielle a été organisée avec la Secrétaire Générale et les entreprises partenaires, marquant le démarrage de cette nouvelle édition en date du 17 février 2025.

Dès la mi-février, plus de 12 sessions de formation collective ont été animées, portant sur des thématiques clés : communication professionnelle, gestion du temps, leadership, préparation à l'entretien d'embauche, et l'intégration de la sexualité en entreprise.

Ces formations ont été complétées par des ateliers de formation spécifiques et des visites en entreprise (18 au total entre avril et juin), permettant aux mentorés de découvrir le fonctionnement réel du monde professionnel.

En parallèle, un accompagnement individuel a été mené auprès de chacun des 18 jeunes, à travers plus de 36 entretiens et des coaching personnalisés à distance via WhatsApp. Ces séances ont permis d'identifier les forces, les axes de progrès et les aspirations professionnelles de chaque mentoré.

Le suivi post-formation a été particulièrement renforcé. Les mentorés ont bénéficié d'un encadrement continu pour la recherche de stage, la rédaction de CV et de lettres de motivation, ainsi que pour la préparation aux entretiens.

Au mois d'octobre, 10 mentorés ont déjà bénéficié d'une expérience de stage, à la suite des coaching et formations dispensés ; tandis que les 8 autres poursuivaient activement leur recherche, accompagnés par mes soins.

Des ateliers de rédaction du projet professionnels et de préparation à la soutenance ont également été organisés de mi-août à septembre, en vue de l'évaluation finale et de la clôture du programme.

Le programme a bénéficié d'un appui constant des partenaires techniques, dont l'IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement), notamment pour la capitalisation du dispositif, et leur participation aux membres du jury.

Des collaborations ponctuelles avec le PNUD, le FONEA et certaines entreprises adhérentes (AERCO, CONGO TERMINAL, ILOGS, AGL, PERENCO, le Cabinet GOMES, WTW, FRIDAFRICA, CONGO CONTRACTING, BON COIN, KONGO PROVENCE, FOSELEV, OCEAN EXPRESS, WING WAH, HPCI, SERVTEC, et bien d'autres...) ont permis d'enrichir les contenus de formation, de renforcer la visibilité du programme, par leur représentation soit en qualité de membre de jury, entreprise visitée, partage d'expérience, atelier de formation,

Les mentorés ont pu suivre plusieurs modules de formation en ligne via eCampusUNICONGO, ce qui a contribué à l'obtention de certificats de réussite et à la consolidation de leurs compétences transversales.

Cette hybridation présentiel-en ligne s'est révélée particulièrement efficace pour le renforcement de l'autonomie et de la régularité des apprenants.

Résultats et perspectives

En 2025, le programme a démontré sa pertinence et son impact :

- 18 jeunes accompagnés,
- +25 sessions collectives et individuelles réalisées,
- 12 visites d'entreprise et plusieurs conférences thématiques tenues,
- 10 stages validés à ce jour.

Pour la suite, il est recommandé de :

- Renforcer l'implication des mentors issus du secteur privé,
- Et capitaliser sur les témoignages d'anciens mentorés pour accroître l'attractivité du programme.

Programme « Basi na Biso » – 1ere cohorte

Lancé officiellement le 8 mars 2025, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le programme « Basi na Biso », qui signifie « Nos femmes » en lingala, incarne la volonté d'UNICONGO de

promouvoir le leadership féminin et de renforcer les capacités des femmes dans le monde professionnel et entrepreneurial.

Le programme associe un mentorat personnalisé — chaque participante étant accompagnée par un mentor et une mentore — à une série de masterclass animées par des cadres ou entrepreneurs. Ce dispositif mixte permet d’aborder à la fois le développement personnel, le renforcement des compétences managériales et la construction d’un réseau professionnel solide.

La première cohorte du programme s’est étalée sur neuf mois, avec un rythme régulier de séances de mentorat et de rencontres collectives.

Les inscriptions se sont tenues du 8 au 22 février 2025, suivies d’une sélection attentive des participantes issues de milieux professionnels variés. Le lancement officiel, organisé le 8 mars 2025, a marqué le point de départ d’une aventure humaine et professionnelle ambitieuse.

Les masterclass de la première cohorte

Quatre masterclass se sont déjà tenues, chacune animée par des intervenants d’envergure et portant sur des thématiques essentielles au développement du leadership féminin :

- Mars 2025 : Leadership et vision entrepreneuriale, animée par Michel Djombo, Président d’UNICONGO, et Stanislas Zézé, PDG de Bloomfield Investment Corporation.
- Avril 2025 : Confiance en soi et posture professionnelle, animée par Kenneth Bourienne, Directeur général de TotalEnergies Marketing Congo.
- Mai 2025 : Stratégie commerciale et développement de réseau, animée par Yannick Maniongui, Directeur commercial de l’Archer Asset Management.
- Septembre 2025 : Équilibre entre vie professionnelle et personnelle - défis et résilience, animée par Mireille Ngazo, cadre dirigeante du secteur bancaire.

Deux dernières masterclass viendront compléter le cycle :

- En octobre 2025, sur le leadership transformationnel ;
- Et en novembre 2025, sur la pérennisation et la gouvernance des projets entrepreneuriaux féminins.

Ces rencontres, riches en échanges et en partages d’expériences permettent aux participantes de bénéficier de conseils concrets et inspirants, tout en renforçant la cohésion du groupe.

La première cohorte du programme « Basi na Biso » a rassemblé une trentaine de participantes issues de secteurs variés : industrie, services, communication, énergie, finance et entrepreneuriat. Les témoignages recueillis mettent en lumière des résultats significatifs : un regain de confiance en soi, une meilleure structuration des projets professionnels et entrepreneuriaux, ainsi qu’une ouverture accrue vers le travail en réseau.

Les mentors et mentores, pour leur part, ont salué la qualité des échanges et la valeur du dialogue intergénérationnel, soulignant combien cette initiative contribue à diffuser une culture du mentorat et de la solidarité dans le monde du travail congolais.

Le programme a également contribué à accroître la visibilité d'UNICONGO sur les questions de leadership féminin et de responsabilité sociale, renforçant son rôle de catalyseur d'initiatives inclusives au sein du secteur privé.

Malgré la qualité des échanges et l'engagement général observé, la première cohorte du programme « Basi na Biso » a également révélé certaines difficultés d'organisation. Quelques cas d'interruption du parcours de mentorat ont été enregistrés, principalement en raison d'un manque de disponibilité ou de difficultés de planification de la part de certaines mentorées, à qui revenait la responsabilité de fixer les rendez-vous avec leurs mentors. Ces situations ont mis en évidence la nécessité de mieux encadrer la coordination logistique du programme et de centraliser la gestion des plannings afin de garantir la régularité des échanges et la pleine participation de toutes les bénéficiaires.

Perspectives 2026

Forte de ce premier succès, UNICONGO prépare le lancement de la deuxième cohorte du programme « Basi na Biso », prévue pour janvier 2026. Cette nouvelle édition s'appuiera sur les enseignements tirés de la première expérience afin de renforcer la qualité du dispositif et son impact concret.

Les principales orientations retenues sont les suivantes :

- Démarrer au mois de janvier pour une période de 6 mois ;
- Centraliser la gestion des rendez-vous de mentorat au niveau d'UNICONGO ;
- Et structurer le réseau des anciennes participantes.

La Plateforme eCampus

L'année 2025 a été marquée par la consolidation et la montée en puissance d'eCampus UNICONGO, la plateforme de formation en ligne d'UNICONGO dédiée au développement des compétences professionnelles et à l'employabilité des jeunes.

En lien avec les programmes Mentorat et STAGI, elle a joué un rôle clé dans l'accompagnement et la montée en compétences des jeunes bénéficiaires et des salariés des entreprises adhérentes.

Tout au long de l'année, le support technique d'eCampus UNICONGO s'est intensifié. Cette assistance a couvert la gestion des inscriptions, le suivi pédagogique, la correction des devoirs, la réinitialisation des accès et la réception des plaintes utilisateurs.

Ces interventions régulières ont permis de garantir la fiabilité de la plateforme et la satisfaction des apprenants. Une attention particulière a été portée à l'amélioration des formulaires, au suivi individualisé des utilisateurs et à la mise à jour des parcours de formation.

Statistiques d'utilisation au 15 octobre 2025

Depuis le lancement de la plateforme l'an passé à aujourd'hui, nous avons enregistré :

- 751 inscrits sur la plateforme depuis sa mise en service.
- 315 apprenants ont suivi au moins une formation.
- 179 apprenants ont obtenu au moins un certificat de réussite.
- 481 certificats délivrés au total, soit 2,6 certificats en moyenne par apprenant certifié.

Ces chiffres témoignent d'une progression constante du recours à la formation en ligne, avec un taux de certification significatif et une implication croissante des jeunes mentorés.

Offres de formation disponibles

Sept modules principaux sont actuellement proposés sur la plateforme :

- Structure et organisation des entreprises
- Les fondamentaux du management
- Gérer efficacement son temps
- Bien communiquer en milieu professionnel
- La recherche d'emploi
- Les fondamentaux du droit du travail
- Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines
- Et un programme sur le projet professionnel (exclusif au Mentorat)

Ces formations couvrent les besoins essentiels des apprenants en matière de compétences transversales, de communication et de gestion. Elles constituent un socle de compétences indispensable à l'insertion professionnelle.

eCampusUNICONGO a été pleinement intégré dans les dispositifs de formation du programme de Mentorat et du programme STAGI.

Les mentorés ont pu, tout au long de leur parcours, accéder à des ressources complémentaires, valider des modules certifiants et renforcer leur employabilité.

Dans le cadre du programme STAGI, les stagiaires ont également bénéficié d'un accompagnement à distance pour se préparer à leur intégration en entreprise et à la rédaction de leur projet professionnel.

Newsletter

UNICONGO a poursuivi la parution régulière de sa newsletter mensuelle, maintenant ainsi le rythme d'une publication par mois, conformément à nos engagements. Cette régularité contribue à installer la newsletter comme un rendez-vous attendu par les adhérents, les partenaires institutionnels et les acteurs économiques.

Depuis septembre la newsletter s'est dotée d'un nouveau format mis en place, plus étoffé et éditorialisé.

Elle se déploie désormais sur plusieurs rubriques structurées, offrant un panorama complet de l'actualité économique, institutionnelle et sociale :

- Édito du Président : une tribune d'analyse ou de position sur un enjeu stratégique ;
- Enjeux économiques : trois à cinq articles de fond sur la conjoncture nationale, les réformes économiques ou les secteurs structurants ;
- Actualités d'UNICONGO et de ses fédérations : mise en lumière des événements, réformes, rencontres institutionnelles et activités internes ;
- Focus entreprise / portrait d'adhérent : valorisation d'acteurs membres ;
- Divers et agenda : rubrique ouverte aux initiatives des adhérents, chiffres clés, expertise, insertion publicitaire et calendrier des événements à venir.

Chaque numéro s'appuie sur un travail rédactionnel collectif, associant plusieurs contributeurs (internes ou externes), avec un accent renforcé sur la qualité du contenu, la vérification des données et l'illustration (photographies, liens, graphiques, etc.).

Le nouveau format positionne la newsletter comme un véritable support stratégique de communication et de plaidoyer et vient combler le vide laissé par Congo Eco, précédente publication à succès de l'Union. Elle ne se limite plus à un recueil d'informations, mais reflète la voix du patronat sur des sujets économiques majeurs: fiscalité, investissements, inclusion financière, emploi des jeunes, intégration régionale, etc.

Ce format plus ambitieux implique une charge de travail considérablement augmentée, depuis la collecte, la vérification et la hiérarchisation des informations, jusqu'à la rédaction et une mise en page soignée intégrant des éléments visuels.

Projets partenaires

PNUD - STAGI

Le programme STAGI, initié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec UNICONGO et le FONEA, en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés congolais a démarré en 2025.

UNICONGO, en tant que partenaire technique et institutionnel, a joué un rôle central dans la coordination, la formation et le placement des stagiaires au sein des entreprises adhérentes.

Dès le mois de janvier, plusieurs réunions techniques de préparation ont été organisées à Brazzaville et à Pointe-Noire, avec la participation active des équipes du PNUD et d'UNICONGO.

Ces réunions ont permis de préciser les objectifs du programme, les modalités de sélection des jeunes, le rôle des entreprises d'accueil et la stratégie de suivi des stagiaires.

En avril, la signature des contrats STAGI avec le FONEA a marqué une étape importante dans la formalisation du partenariat.

Entre avril et juillet 2025, UNICONGO a organisé plusieurs ateliers de formation et de renforcement de capacités, à destination des stagiaires et des maîtres de stage, dans les deux principales villes économiques :

- Brazzaville : sessions de lancement et ateliers de mentorat en entreprise ;
- Pointe-Noire : sessions de formation en management, insertion et culture d'entreprise.

Ces ateliers, d'une durée moyenne de 6 heures chacun, ont permis aux participants de mieux comprendre les attentes des employeurs et les codes du monde professionnel.

Les formations ont été complétées par des modules e-learning sur eCampusUNICONGO, favorisant l'auto-apprentissage et la certification en ligne.

Le lancement officiel du programme STAGI a eu lieu en mai 2025 à Brazzaville, lors d'une cérémonie organisée au Grand Lancaster Hotel, en présence du PNUD, des entreprises partenaires et des autorités nationales.

Cet événement a marqué la mise en entreprise de la première cohorte de 100 jeunes stagiaires, répartis entre Brazzaville et Pointe-Noire.

UNICONGO a également procédé au recrutement interne de 4 stagiaires au sein de ses services, démontrant son engagement concret à incarner les valeurs du programme.

Tout au long du second semestre, un suivi rapproché a été assuré auprès des stagiaires et des entreprises d'accueil. Des réunions régulières ont permis d'identifier les difficultés rencontrées, d'évaluer l'intégration des jeunes et de capitaliser sur les retours d'expérience.

UNICONGO a aussi participé aux sessions de formation continue pour les nouveaux maîtres de stage, en août 2025, afin d'harmoniser les pratiques d'encadrement et d'assurer une meilleure transmission des compétences.

A ce jour, le programme STAGI a permis :

- La mise en stage de +380 jeunes dans des entreprises partenaires ;
- La mobilisation d'une trentaine d'entreprises issues de différents secteurs (banque, industrie, services, télécoms, etc.) ;
- La réalisation de quatre sessions de formation structurées à Brazzaville et Pointe-Noire ;
- Le renforcement de la collaboration interinstitutionnelle entre le PNUD, le FONEA et UNICONGO.

Ces résultats traduisent une dynamique positive d'insertion professionnelle et de renforcement des compétences locales. Le programme STAGI s'impose ainsi comme un modèle de collaboration réussie entre les Nations Unies, le secteur privé et les institutions nationales, au service de la jeunesse congolaise et de l'emploi durable.

IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement)

L'année 2025 a été marquée par le renforcement de la collaboration entre UNICONGO et l'Institut Européen de Coopération et de Développement (IECD), partenaire stratégique du syndicat patronal sur les thématiques de la formation professionnelle, de l'employabilité des jeunes et de la transition école-emploi.

Ce partenariat s'inscrit dans une logique de synergie d'action entre le secteur privé et la société civile, visant à mieux préparer les jeunes à l'insertion professionnelle et à appuyer les entreprises dans la recherche de profils qualifiés.

Depuis le début de l'année, UNICONGO et l'IECD ont œuvré conjointement à la mise en œuvre de plusieurs initiatives liées à l'emploi et à la formation.

Les principaux axes de collaboration ont concerné :

- Le soutien au programme de Mentorat d'UNICONGO, à travers la capitalisation du dispositif et la structuration des outils de suivi ;
- La co-organisation de forums et ateliers d'insertion professionnelle, réunissant jeunes diplômés, institutions et entreprises ;
- L'appui technique à la conception et à la diffusion de modules de formation alignés sur les besoins réels du marché du travail ;
- La promotion de l'alternance et de l'apprentissage comme passerelles vers l'emploi durable.

Ces actions ont permis de créer une véritable dynamique de partenariat, ancrée dans la proximité avec les jeunes et les acteurs économiques.

Entre mars et juillet 2025, plusieurs activités concrètes ont été menées avec succès :

- Organisation d'ateliers de formation et d'insertion professionnelle, avec un fort taux de participation et une satisfaction élevée des bénéficiaires ;

- Participation commune aux forums et salons emploi, notamment le Forum Convergences de juin 2025, où UNICONGO et l'IECD ont animé des stands et des panels sur l'insertion des jeunes et la responsabilité sociétale des entreprises ;
- Partages d'expériences et visites en entreprises, intégrées au parcours des jeunes mentorés, facilitant la découverte des métiers et l'immersion dans le milieu professionnel ;
- Production et échange d'outils pédagogiques, en vue d'harmoniser les pratiques de formation et de suivi des apprenants.

Ces actions ont renforcé la visibilité des deux institutions, tout en démontrant la pertinence d'une approche collaborative public-privé.

L'IECD accompagne UNICONGO dans la capitalisation du programme de Mentorat, en apportant un appui méthodologique à la documentation, à l'évaluation et à la consolidation du dispositif.

Cet appui permettra d'améliorer la structuration du suivi des mentorés, la formalisation des outils d'évaluation et la préparation du rapport de capitalisation, en cours d'élaboration au second semestre 2025.

Pour 2026, UNICONGO et l'IECD ambitionnent de :

- Consolider leur partenariat à travers une convention formelle de collaboration ;
- Codévelopper de nouveaux modules de formation sectoriels sur eCampus UNICONGO ;
- Renforcer le suivi et l'évaluation des parcours d'insertion des jeunes bénéficiaires.

Cette collaboration exemplaire illustre la volonté commune de bâtir des ponts solides entre la formation, l'entreprise et l'emploi, au bénéfice d'une jeunesse congolaise mieux préparée aux exigences du marché du travail.

Projet MOSALA

En 2025, UNICONGO a poursuivi sa collaboration avec MOSALA, projet dédié à l'accompagnement socio-professionnel des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité, dans la continuité du partenariat amorcé en 2024.

Le partenariat entre UNICONGO et MOSALA vise principalement à :

- Appuyer la préparation à l'emploi des jeunes en fin de parcours de formation ;
- Favoriser la mise en relation avec les entreprises adhérentes à travers des stages, immersions ou recrutements ;
- Promouvoir les valeurs de responsabilité sociale et d'inclusion au sein du secteur privé ;

- Et contribuer à la réduction du chômage des jeunes à travers des initiatives concrètes de formation, d'insertion et d'accompagnement.

Ce partenariat repose sur une approche participative, combinant l'expertise technique de MOSALA dans l'encadrement social et l'expérience d'UNICONGO dans la mobilisation des entreprises et la mise en réseau.

Plusieurs actions conjointes avaient été planifiées pour l'année 2025, notamment :

- La co-organisation d'ateliers d'insertion professionnelle et de rencontres entre jeunes formés et entreprises ;
- Le déploiement d'un dispositif pilote de formation courte axé sur les compétences comportementales (« soft skills ») et la préparation à l'entretien d'embauche ;
- Et la participation conjointe à des forums emploi ou événements d'insertion (ex. Forum Convergences).

Cependant, bien que les échanges préparatoires aient été tenus en début d'année, la mise en œuvre opérationnelle des activités prévues a pris du retard.

Les deux institutions ont exprimé leur volonté de relancer activement la collaboration dès le premier semestre 2026, en s'appuyant sur une planification conjointe plus structurée. Les priorités identifiées sont :

- La mise en œuvre des ateliers pratiques d'insertion dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire ;
- L'implication des entreprises membres d'UNICONGO dans le recrutement des jeunes formés par MOSALA ;
- La création de passerelles entre MOSALA et la plateforme Emploi.cg pour faciliter la diffusion des offres et le suivi des candidatures ;
- Et la formalisation du partenariat à travers une convention de collaboration actualisée.

Cette relance permettra d'ancrer davantage la coopération UNICONGO–MOSALA dans les initiatives nationales en faveur de l'emploi et de la formation, tout en valorisant le rôle du secteur privé comme levier d'insertion durable.

Dossiers transverses

Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU)

Instituée par la loi n°37-2014 du 27 juin 2014, la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) a pour objectif d'assurer une couverture maladie à l'ensemble de la population congolaise. Après plusieurs

années de préparation, le lancement a débuté en 2025, avec selon la CAMU une approche progressive par secteur d'activité qui n'a pas convaincu le secteur privé.

Mise en œuvre et premières difficultés

Dans le cadre du déploiement de la CAMU, des appels à enrôler le personnel puis à cotiser ont été envoyés par la Direction générale, pour un démarrage effectif de la phase pilote en avril. Ce qui a suscité de vives inquiétudes au sein du secteur privé, en raison du manque de préparation institutionnelle et de clarté sur les mécanismes de gestion et de remboursement.

Le Directeur général de la CAMU et le Directeur de cabinet du Ministre du Travail ont présenté, un calendrier d'étapes à venir, comprenant le conventionnement des formations sanitaires (FOSA) et des pharmacies partenaires et l'adoption des textes d'application complémentaires nécessaires à la pleine opérationnalisation du dispositif.

Cependant, force est de constater que la CAMU n'est toujours pas pleinement fonctionnelle, ni à Brazzaville ni à Pointe-Noire. Bien que certains cotisants aient reçu leur carte, la majorité des FOSA ne sont pas en mesure de les lire.

Position du secteur pétrolier et parapétrolier

Le secteur pétrolier et parapétrolier, pilier de l'économie nationale, a exprimé d'importantes réserves quant à son inclusion dans la phase pilote de la CAMU. Les principales préoccupations soulevées sont les suivantes :

- Existence de régimes médicaux internes déjà performants et jugés plus avantageux pour les travailleurs que le dispositif CAMU ;
- Impact financier négatif d'une nouvelle cotisation équivalente à 2,27 % du salaire brut, perçue comme une charge supplémentaire pour les employeurs et les salariés ;
- Manque de concertation : le secteur a insisté sur la nécessité d'un dialogue tripartite entre le Gouvernement, les employeurs et les syndicats avant toute application.

À la suite de réunions tenues à Pointe-Noire les 29 et 30 janvier 2025, les discussions entre les représentants du Gouvernement, les syndicats et les entreprises ont abouti aux décisions suivantes :

- Exclusion temporaire du secteur pétrolier et parapétrolier de la phase pilote de la CAMU ;
- Suspension des prélèvements tant que les entreprises ne sont pas immatriculées et que les travailleurs ne sont pas enrôlés dans le dispositif ;
- Maintien d'un cadre de dialogue social permanent pour définir les conditions d'une éventuelle intégration future du secteur.

Dans la continuité de ces échanges, l'ensemble des syndicats du secteur pétrolier est parvenu à un accord avec le Gouvernement pour la non-application du taux CAMU de 2,27 % à leur secteur. Ce mouvement de contestation, initialement limité au pétrole, s'est progressivement étendu à d'autres branches d'activité, traduisant une inquiétude généralisée du secteur privé face à la précipitation de la mise en œuvre.

Si la mise en œuvre de la CAMU demeure un objectif social majeur, sa concrétisation reste entravée par des insuffisances techniques, juridiques et organisationnelles. Grâce à l'action concertée des partenaires sociaux, le dialogue a permis d'éviter une application précipitée du dispositif dans des secteurs déjà couverts. La poursuite d'un dialogue constructif et institutionnalisé reste indispensable pour garantir une intégration progressive et équitable du secteur privé dans le système de couverture maladie universelle.

TVA au secteur pétrolier

Depuis 2024, plusieurs réunions ont réuni les Ministères des Finances et des Hydrocarbures, la Banque mondiale, UNICONGO et les sociétés pétrolières pour définir les modalités d'application de la TVA au secteur pétrolier amont, conformément au décret n°2023-1737 du 12 octobre 2023 fixant les modalités d'application de la TVA dans le secteur pétrolier amont.

À la suite de ces nombreuses rencontres une dernière réunion de concertation s'est tenue les 16 et 17 septembre 2025 au ministère des Finances et en ligne. Ces deux journées de travail, ont réuni les représentants des ministères des Finances et des Hydrocarbures, des sociétés pétrolières et de leurs sous-traitants, ainsi que de la Banque mondiale et UNICONGO.

Les participants ont rappelé que les Contrats de Partage de Production (CPP) déjà en vigueur et bénéficiant de clauses de stabilité ne seraient pas soumis au décret pendant la durée de ces clauses. Toutefois, certaines dépenses, même lorsqu'elles sont liées à des activités ouvrant droit à déduction, sont désormais exclues du droit à déduction de la TVA. Il s'agit notamment des frais de logement, de restauration et de réception, des véhicules destinés au transport de personnes, des cadeaux, des paiements en espèces supérieurs à 500 000 FCFA et des fausses factures. La TVA afférente à ces opérations ne pourra être ni déduite ni remboursée, mais sera considérée comme une charge comptable. Ces exclusions s'appliqueront à l'ensemble des contracteurs, de leurs sous-traitants et sociétés affiliées, lesquels s'engagent à ne pas invoquer les clauses de stabilité ou d'arbitrage de leurs CPP à ce sujet.

Deux désaccords majeurs subsistent néanmoins entre le gouvernement et les sociétés pétrolières. Le premier concerne le traitement des dépenses de logement sur les sites pétroliers, que les opérateurs estiment exonérées conformément à leur CPP contrairement à la position de l'État. Le second porte sur les produits pétroliers : la République du Congo considère qu'ils doivent être exclus du droit à déduction, tandis que le secteur pétrolier souhaite maintenir l'exonération du carburant utilisé pour les opérations pétrolières (bateaux, surfers, hélicoptères).

Pour les CPP à venir, signés à partir du 15 septembre 2025, il a été convenu qu'ils seront soumis au décret de 2023, sous réserve de négociations particulières entre les contractants et l'État.

Le relevé des conclusions de cette réunion de deux jours, en cours de signature par les différentes parties, reprend l'ensemble des points de convergence et des divergences restantes. Il sera suivi par la signature d'un protocole d'accord, ou de tout autre document équivalent, entre le gouvernement et les sociétés pétrolières. Ce dernier texte viendra entériner les décisions communes et statuer sur les questions encore

en discussion, notamment celles liées au traitement de la TVA sur les logements de site et sur les produits pétroliers utilisés pour les opérations amont.

Les parties ont également convenu de l'élaboration d'un arrêté ministériel visant à clarifier la procédure de remboursement des crédits de TVA, en concertation avec les opérateurs du secteur. Les sociétés pétrolières ont par ailleurs sollicité un délai de six mois à compter de la signature de l'accord pour sa mise en œuvre effective.

Loi de Finances 2026

À la demande du ministère des Finances et de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), UNICONGO via sa Commission Juridique et Fiscale, ainsi que l'ensemble de ses membres, a transmis ses propositions pour la Loi de finances 2026.

Ces contributions s'inspirent majoritairement du Livre Blanc Fiscal d'UNICONGO, qui compile les dix réformes majeures attendues par les acteurs économiques pour améliorer la législation fiscale congolaise.

Ces propositions ont occasionné une séance de travail avec le ministère des finances où chaque point a été argumenté et statué.

Un projet de loi de finances 2026 a circulé et est en cours d'examen au parlement. Des propositions d'amélioration pourront y être intégrées, notamment en ce qui concerne l'impact de la directive CEMAC n° 0119 du 9 janvier 2025, portant harmonisation de l'imposition des revenus et des bénéfices au sein des États membres de la CEMAC, sur le droit fiscal congolais.

En annexe 1 les propositions faites par Unicongo.

Système de facturation Electronique Certifié (SFEC)

Bien que son application effective n'ait pas encore débuté, la Loi de finances pour l'exercice 2025 (Loi n° 47-2024 du 30 décembre 2024) instaure officiellement le Système de Facturation Électronique Certifiée (SFEC) comme l'un des piliers de la modernisation fiscale au Congo-Brazzaville. Cette loi prévoit notamment que le matériel acquis dans le cadre de l'utilisation du SFEC soit amortissable à 100 % dès l'année d'acquisition, et rend obligatoire l'adoption d'un système de facturation électronique certifié pour l'ensemble des contribuables, sous peine de sanctions. Ces dispositions traduisent la volonté du gouvernement de renforcer la transparence, d'élargir l'assiette fiscale et de sécuriser les recettes publiques. Dans cette perspective, UNICONGO demeure en contact étroit avec la DGID, le ministère des Finances ainsi qu'avec la société Akieni, chargée du déploiement logistique du SFEC, afin d'accompagner les entreprises membres dans la compréhension et la mise en œuvre progressive de cette réforme structurante.

Le SFEC a pour objectif de moderniser la collecte de la TVA, de lutter contre la fraude et d'élargir l'assiette fiscale, afin de faire passer les recettes publiques de 250 à 1000 milliards de FCFA par an d'ici deux à trois ans. Cette réforme s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de l'administration fiscale

congolaise et d'alignement du pays sur les standards internationaux promus par l'OCDE et l'Union africaine, en plaçant le numérique au cœur du pilotage de la politique fiscale.

Le SFEC repose sur le principe que chaque facture émise par une entreprise doit désormais être certifiée électroniquement par le système fiscal avant d'être transmise à l'acheteur. Ce mécanisme, qui permet un suivi en temps réel des transactions, vise à garantir la transparence, la traçabilité et la fiabilité des déclarations fiscales.

Le projet a franchi une étape avec la tenue du kick-off de son déploiement opérationnel, marquant la transition d'une phase de conception à une phase de mise en œuvre progressive. Le cadre légal et réglementaire est aujourd'hui finalisé à près de 90 %, les textes d'application étant en cours de validation. Sur le plan technique, la solution a été développée, testée et validée par la DGID et la DSI, tandis que l'infrastructure nationale est en cours d'installation. Une phase pilote a été lancée avec vingt-sept entreprises représentatives de différents secteurs afin d'évaluer le dispositif dans des contextes variés, y compris dans des zones à faible connectivité.

Ce pilote, doit être mené entre septembre et décembre 2025 et constitue une étape cruciale avant la généralisation prévue en 2026. Il associe l'administration fiscale, la DSI, UNICONGO et le partenaire technique Akieni. L'expérimentation vise à tester la robustesse des outils, à vérifier la fluidité du processus et à recueillir les retours d'expérience des entreprises participantes.

Trois modes de fonctionnement sont testés : la transmission directe des e-factures, l'intégration via API et l'utilisation de terminaux connectés, capables de fonctionner en ligne ou hors ligne. Cette phase est accompagnée d'actions de formation, de communication et de support technique pour favoriser l'appropriation du système.

L'organisation du projet s'appuie sur une structure de gouvernance renforcée et inclusive. Elle comprend un comité stratégique présidé par le ministre des Finances, réunissant la DGID, la DSI, le régulateur, UNICONGO et Akieni ; un comité de pilotage mensuel chargé de suivre l'avancement global ; des comités de projet bimensuels et des comités opérationnels hebdomadaires par chantier. Chaque domaine de travail – qu'il s'agisse de la finalisation des prérequis techniques et réglementaires, de l'adaptation des processus métiers, de la communication, de la formation ou du support utilisateur – est co-piloté par un binôme composé d'un représentant du ministère et d'un référent Akieni. Cette méthode favorise la coordination, la réactivité et l'appropriation par les équipes nationales.

La feuille de route du SFEC prévoit un déploiement progressif s'étendant jusqu'à la mi-2026. Après la phase pilote menée auprès des grandes et moyennes entreprises, la réforme s'étendra aux petites entreprises au premier semestre 2026, avec des campagnes nationales d'information et de formation. L'ensemble du dispositif sera accompagné d'un suivi rigoureux des indicateurs de performance, notamment le taux d'adoption, l'évolution des recettes de TVA et la réduction mesurable de la fraude.

Dans la continuité de son rôle d'interlocuteur du secteur privé, UNICONGO insiste sur la nécessité que la mise en œuvre du SFEC se fasse dans une totale transparence vis-à-vis des entreprises. L'Union estime essentiel que cette réforme, bien que porteuse d'une modernisation bienvenue, ne génère pas de coûts supplémentaires pour les contribuables et s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement clair et équitable. Par ailleurs, UNICONGO plaide pour que l'application effective du SFEC facilite le règlement

rapide et automatique des crédits de TVA, afin de renforcer la confiance entre l'administration fiscale et les entreprises. Le succès de cette réforme dépendra de sa capacité à conjuguer efficacité fiscale, simplification administrative et respect des équilibres économiques des acteurs du secteur privé.

Charte Nationale des Investissements

Le projet de refonte de la Charte nationale des investissements, transmis par le Ministre de l'Économie, a été examiné par la Commission juridique et fiscale d'UNICONGO avec les membres de l'Union.

Les contributions d'UNICONGO, comprenant une fiche récapitulative et le projet de loi annoté avec propositions de reformulation et amendements, ont été transmises au Ministre.

Nous restons en attente d'une séance de travail avant la transmission du texte au Secrétariat général du Gouvernement pour approfondir les échanges sur les points de fond.

Programme Congolais d'Évaluation et de Conformité (PCEC)

Face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PCEC, notamment les coûts élevés des certificats, les retards logistiques, la complexité administrative et les insuffisances d'infrastructures portuaires, UNICONGO a entrepris une action de suivi et de plaidoyer pour défendre les intérêts de ses membres.

Dans ce cadre, l'organisation a sollicité le retrait de l'arrêté interministériel n°5209 du 21 mars 2024, principal texte relançant le PCEC, afin de mettre fin à un dispositif jugé trop contraignant et impactant négativement le secteur privé. Cette démarche visait également à abroger les textes associés et à proposer un cadre réglementaire plus adapté, conciliant protection des consommateurs et compétitivité économique.

Autres dossiers traités

Nouvelle Loi sur les EPA

À la suite de la loi n° 45-2024 modifiant la gouvernance des établissements publics à caractère administratif (EPA), UNICONGO a engagé des actions de plaidoyer pour dénoncer l'exclusion du secteur privé des organes de décision.

Cette réforme, qui rend la participation du patronat facultative et consultative, rompt avec la gouvernance partenariale auparavant garantie par les décrets n° 2019-168 et n° 2019-88.

UNICONGO poursuit ses démarches auprès des autorités afin de rétablir une représentation obligatoire du secteur privé et de promouvoir une gouvernance équilibrée et concertée.

Nous restons en attente d'une modification de cette loi suite à notre saisine.

Note Circulaire DG ACPE

À la suite de la publication d'une note de service émise par le Directeur général de l'ACPE instaurant des taxes supplémentaires liées à la digitalisation des services, en sus des frais légaux prévus par la loi n°022-88, UNICONGO est intervenue pour contester cette mesure jugée irrégulière et dépourvue de fondement juridique.

Grâce à cette action, la note, bien qu'elle n'ait pas été formellement retirée, demeure inapplicable à ce jour. UNICONGO continue par ailleurs d'assurer le suivi des entreprises ayant fait l'objet de contrôles fondés sur ce texte, afin de garantir le respect du cadre légal en vigueur.

Interdiction de sortie du territoire – CNSS

Face aux difficultés liées à l'application de l'article 171 du Code de la sécurité sociale, une fiche technique a été rédigée pour en examiner la portée juridique et les incohérences constatées.

Cette disposition impose aux employeurs de régulariser leurs obligations auprès de la CNSS avant tout départ du territoire, sous peine d'interdiction de sortie. Son application soulève toutefois des questions de légalité, de proportionnalité et de conformité avec la liberté de circulation garantie par la Constitution.

La fiche recommande ainsi une révision de l'article afin d'assurer sa cohérence juridique et le respect des droits fondamentaux. Cette fiche sera publiée dans notre newsletter.

Circulaires sur les visites médicales

La Note circulaire n° 328 du 21 août 2025, relative aux visites médicales d'embauche et de reprise, vise à clarifier et à uniformiser les procédures applicables.

Toutefois, elle introduit des obligations jugées excessives et sans fondement légal, notamment par l'uniformisation des examens préalables et l'élargissement injustifié de l'exigence de certificat de reprise.

Face à ces réserves, UNICONGO a saisi le dossier, en cours d'examen, afin d'évaluer la pertinence des dispositions introduites, qui suscitent des avis partagés parmi les acteurs économiques.

Haute Autorité de la Lutte contre la Corruption (HALC)

Suite à un contrôle effectué dans les administrations publiques par la HALC, UNICONGO avait saisi le ministre du Contrôle d'État et le Président de la HALC pour dénoncer cette mission de contrôle.

Le Président d'UNICONGO a reçu la délégation de la HALC pour clarifier l'objet de leur mission dans les entreprises du secteur privé.

La délégation a précisé que leur mission ne constitue pas un contrôle des entreprises, mais s'inscrit dans le cadre d'une enquête des services de l'État, notamment de l'administration fiscale, nécessitant la collecte de certaines informations auprès des sociétés.

Une confirmation écrite a été demandée à ce sujet, mais à ce jour, aucune réponse officielle n'a encore été reçue.

Vignettes réfléchissantes pour le transport terrestre

À la suite de la loi de finances 2025 instaurant des vignettes obligatoires pour les véhicules de transport terrestre, UNICONGO a mené une action de plaidoyer pour alerter sur l'impact financier et les pratiques de monopole, tout en proposant des mesures visant à concilier sécurité routière et protection des intérêts économiques des transporteurs.

Nous restons en attente des résultats de cette démarche.

Droits d'auteurs

Une action a été menée par UNICONGO pour dénoncer la perception illégale des droits d'auteur par le BCDA, notamment à travers une fiche technique détaillée et un courrier argumenté adressé aux autorités compétentes.

Ces démarches, appuyées par des argumentaires juridiques, ont permis de recadrer la réglementation en matière de droits d'auteur et droits voisins.

Malgré la reconnaissance officielle du caractère illégal de ces prélèvements lors d'une réunion sous l'égide de la Primature, aucune mesure corrective n'a encore été mise en œuvre.

Loi n°18-2012 du 22 août 2012 portant institution du régime des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé

Il sied de rappeler que la loi n°18-2012 du 22 août 2012, publiée régulièrement au Journal officiel, est pleinement entrée en vigueur. Cette loi institue un cadre juridique unifié pour la gestion des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé, contribuant ainsi à renforcer la protection sociale et la sécurité juridique des travailleurs.

Or, l'Union a été saisie par ses membres faisant état du refus persistant de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) d'appliquer certaines dispositions de cette loi, en particulier l'article 102, relatif au régime de retraite.

Face à cette situation, nous avons officiellement saisi le Ministère du Travail afin d'obtenir le respect et la mise en œuvre effective de la loi. Cette démarche repose sur le principe fondamental de la hiérarchie des

normes : une loi régulièrement promulguée et publiée s'impose à tous, y compris aux organismes publics de sécurité sociale.

La CNSS justifie son inaction par l'absence de textes d'application, alors même que l'article 102 ne renvoie à aucun décret ou arrêté pour sa mise en œuvre. Autrement dit, la disposition concernée est d'application directe, et son exécution ne saurait être suspendue sous prétexte d'un vide réglementaire inexistant.

Malgré plusieurs relances écrites adressées au Ministère du Travail dans le cadre du suivi de ce dossier, aucune réponse officielle n'a, à ce jour, été communiquée à l'Union. Cette absence de réaction entretient un climat d'incertitude juridique et prive injustement les travailleurs du bénéfice de droits pourtant reconnus par la loi.

L'Union réaffirme, par conséquent, son attachement au respect des textes en vigueur et invite le Ministre du Travail à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'application effective de la loi n°18-2012, conformément à son esprit.

Foires aux questions juridiques (FAQ)

Sur l'initiative du Président d'UNICONGO, une FAQ juridique est en cours d'élaboration pour répondre de manière structurée aux demandes récurrentes des adhérents.

Cet outil permet de :

- Centraliser les réponses ;
- Harmoniser l'interprétation des textes législatifs et réglementaires ;
- Renforcer l'appui technique du service juridique ;
- Gagner en efficacité et favoriser la conformité des entreprises aux obligations légales et réglementaires.

Droit du travail

Réforme – Âge d'admission à la retraite et application du nouveau SMIG

Le 14 février 2025, UNICONGO a organisé une réunion en présentiel et visioconférence pour clarifier l'application du SMIG et de l'âge d'admission à la retraite.

- Le SMIG est fixé à 70 400 FCFA et les entreprises doivent ajuster les salaires de base inférieurs à ce montant, en respectant les écarts par catégorie, tandis que les conventions collectives supérieures à ce seuil ne sont pas concernées.

- La loi sur l'âge de la retraite s'applique depuis le 30 janvier 2025, avec possibilité pour les employeurs de rappeler des salariés déjà préavisés ou de respecter les dispositions antérieures pour les départs effectués avant cette date.

Commission Nationale Consultative du Travail (CNCT)

Le 18 juillet, la Commission nationale consultative du travail s'est réunie à Brazzaville sous la présidence du ministre Firmin Ayessa, afin d'examiner plusieurs avant-projets de textes majeurs pour l'économie nationale et les travailleurs du secteur privé et parapublic.

Cette session, organisée par le ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Sécurité sociale, a réuni les représentants du gouvernement, des organisations patronales (UNICONGO, UNOC, COGEPACO) et des centrales syndicales (CSTC, COSYLAC, CSC).

Les travaux ont porté notamment sur l'avant-projet de loi fixant l'âge d'admission à la retraite des travailleurs relevant du Code du travail.

Révision de la convention collective spécifique aux sociétés de catering pétrolier

Les travaux de négociation de l'Annexe III, relative au Catering Pétrolier et Gazier de la Convention Collective Hôtellerie et Assimilés, ont débuté en avril 2024 et se sont poursuivis jusqu'en décembre 2024.

Ces négociations ont réuni l'ensemble des parties prenantes afin de définir les dispositions spécifiques applicables au secteur du catering pétrolier et gazier.

Les formalités de dépôt de l'annexe au greffe du Tribunal du Travail ont été effectuées avec succès en janvier 2025, conformément aux procédures légales en vigueur.

Suite à cet accomplissement, l'Annexe III est désormais pleinement applicable et constitue un cadre juridique officiel régissant les relations de travail dans le secteur du catering pétrolier et gazier.

Création d'une convention collective du secteur médicale

Après des années d'attente, le secteur médical s'apprête enfin à bénéficier de sa propre convention collective. Cette initiative, menée par UNICONGO et sa Fédération Médicale et Paramédicale, a franchi une étape importante avec la soumission d'un projet de convention collective au Ministère du Travail.

Signature de l'arrêté N° 22706 : En réponse à cette soumission, le Ministère du Travail a publié l'arrêté n°22706 du 17 octobre 2024 fixant la composition de la commission mixte paritaire, instance chargée de négocier la convention collective applicable au personnel du secteur médical privé. L'arrêté enjoint les parties prenantes à désigner leurs représentants pour participer activement à ces négociations.

Réunions préparatoires : Avant l'ouverture officielle des négociations, le Directeur Départemental du Travail a organisé une réunion préliminaire avec les syndicats de travailleurs. Au cours de cette rencontre,

les syndicats ont formulé plusieurs propositions concernant la logistique, le financement et le calendrier des négociations. Une réunion distincte a également eu lieu avec la Fédération Médicale et Paramédicale, aboutissant à une contre-proposition consensuelle.

Calendrier et format des négociations : La Fédération Médicale et Paramédicale prévoit de conclure ces négociations dans un délai d'un mois. Fait notable, ces négociations se dérouleront par vidéoconférence, une approche novatrice par rapport aux conventions collectives négociées jusqu'à présent.

Date de début et partage de documents : En raison de la période de congés, il avait été proposé de débiter les négociations le 13 janvier 2025. Dans un souci d'efficacité, le projet de convention collective a été préalablement partagé avec tous les participants.

Ce dossier a connu une belle évolution puisque les discussions se sont tenues du 17 septembre au 17 octobre 2025.

L'ensemble des articles a été soit maintenu soit modifié. La fédération est dans la phase de relecture et de validation de la grille salariale.

Conclusion

Les négociations à venir représentent une étape importante vers l'établissement d'une convention collective propre au secteur médical. Les efforts concertés d'UNICONGO, de la Fédération Médicale et Paramédicale, des syndicats de travailleurs et du Ministère du Travail devraient aboutir à un accord mutuellement bénéfique, qui répondra aux besoins des employeurs et des employés de ce secteur essentiel.

Convention collective du secteur pétrolier

Au cours des négociations de la grille salariale du 9 décembre 2022, il avait été acté dans le protocole d'accord en point 6 la mention suivante : La Commission Mixte Paritaire se retrouvera en 2023 pour la révision de la Convention Collective des Entreprises de Recherche et de Production d'Hydrocarbures.

À l'issue de plusieurs échanges approfondis entre les membres de la fédération, il a été décidé de confier la rédaction de ce document au cabinet Sedlex, reconnu pour son expertise dans ce domaine.

Ce cabinet a d'ores et déjà soumis une première version du projet, intégrant et consolidant les éléments définis dans le cahier des charges fourni par la partie patronale. Cette première mouture constitue une base de travail essentielle pour la suite du processus de finalisation.

Dans cette dynamique, une réunion de cadrage réunissant les représentants de la partie patronale est prévue la semaine prochaine. L'objectif de cette rencontre sera d'analyser en détail les travaux réalisés par le cabinet Sedlex, d'y apporter d'éventuelles modifications et ajustements, et de valider officiellement cette première étape.

À l'issue de cette réunion, une feuille de route claire sera définie, précisant éventuellement le calendrier prévisionnel et la date de lancement des travaux.

Les travaux commenceront en novembre 2025.

Grille salariale du secteur pétrolier

Le 2 décembre 2024, les membres de la Commission Mixte Paritaire, réunis dans la salle Saphir de l'hôtel Double Tree Hilton de Pointe-Noire, ont consacré leurs efforts à la révision de la grille des salaires des entreprises de recherche et de production d'hydrocarbures par l'arrêté n° 23162/MFPTSS-CAB du 22 octobre 2024.

Après mûres réflexions et échanges fructueux, les membres de la Commission sont parvenus aux conclusions suivantes :

Revalorisation des salaires : La grille des salaires en vigueur sera augmentée de 4,3%, en accord avec le taux d'inflation publié par l'Institut National de la Statistique. Cette mesure permettra de tenir compte de l'évolution du coût de la vie et de garantir un niveau de rémunération juste pour les travailleurs du secteur.

Entrée en vigueur : La nouvelle grille des salaires prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2024.

Méthodologie pour les négociations futures : Pour les négociations salariales des années à venir, le taux d'inflation de référence sera le taux consolidé (ensemble) publié par l'Institut National de la Statistique (Ministère en charge du Plan). Cette disposition assure une base objective et transparente pour les discussions.

Taux de référence : En cas d'indisponibilité du taux d'inflation publié par l'Institut National de la Statistique, les parties conviennent de se référer à celui publié par la Banque des États de l'Afrique Centrale.

Grille salariale du secteur parapétrolier

À la suite des récentes tensions observées au sein du Syndicat des différents syndicats des Travailleurs, cela a entraîné l'annulation des négociations qui étaient prévues le mardi 10 décembre 2024 à 9h dans la salle de réunion d'Unicongo.

La partie patronale a adressé à la DDT de Pointe Noire un courrier dans lequel elle affirme comprendre parfaitement les enjeux liés à cette situation et a souhaité assurer de son engagement à maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les partenaires sociaux en proposant un début de négociation à partir de la semaine du 13 janvier 2025.

Les parties se sont donc réunies le 13 mai 2025 à 9h00 à Unicongo.

Après échanges, les parties ont convenu de ce qui suit :

- Augmentation de 1.5 % au 1er juin 2025 et 1.5% au 1er janvier 2026 de la grille salariale de la Convention Collective des Services Pétroliers ;
- La prochaine réunion de la révision de la grille salariale aura lieu en octobre 2027 pour une application au 1er janvier 2028.

Convention collective du secteur agricole et de l'élevage

Suite à l'élaboration d'un projet de convention collective dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, un cabinet membre d'UNICONGO a travaillé sur le document, qui a ensuite été transmis à l'UNION pour analyse et commentaires.

Les observations ont été intégrées au projet, et il reste désormais à organiser une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés afin de procéder à une analyse globale et d'apporter les ajustements nécessaires à ladite convention collective.

Commissions des litiges

Au cours de l'année 2025, les commissions des litiges se sont tenues dans les deux principales villes, Brazzaville et Pointe-Noire, pour examiner les dossiers relatifs aux licenciements des salariés protégés et des cas de licenciements pour motifs économiques, et autres chômages techniques.

Commission des litiges de Brazzaville

Entre janvier et octobre 2025, la commission des litiges de Brazzaville a examiné treize dossiers présentés par différentes entreprises. Ces saisines concernaient principalement des licenciements pour raisons économiques, justifiés par une baisse d'activité, une remise à disposition du personnel ou un arrêt momentané des travaux. Quelques dossiers ont également porté sur des licenciements pour faute lourde, notamment pour des cas d'abandon de poste, de fraude ou de vol.

Sur l'ensemble des dossiers étudiés, onze décisions d'autorisation ont été rendues, contre deux refus lorsque les fautes invoquées n'étaient pas jugées suffisamment établies.

Les entreprises concernées provenaient de secteurs variés, tels que les services, le transport, les finances, et certaines structures membres associées.

La tendance observée cette année confirme une diminution notable du nombre de saisines par rapport aux exercices précédents. Cette évolution s'explique à la fois par une reprise économique bien que timide, mais également par une meilleure anticipation des entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines.

De plus, la plupart des employeurs respectent désormais les procédures légales avant toute décision de licenciement, traduisant un renforcement de la culture de conformité sociale et une volonté de privilégier le dialogue avant la rupture du contrat de travail.

DATE	ENTREPRISE	SECTEUR	OBJET	RAISON	EFFECTIF	DECISION
31/01/2025	PLANETE 2000	SPL	Suppression des postes	Remise à disposition	2	Autorisé
05/02/2025	PHARMACIE FRANCK	MEP	Suppression des postes	Baisse d'activité	2	Autorisé
14/ 03/2025	PLANETE 2000	MEP	Suppression des postes	Remise à disposition	2	Autorisé
31/ 03/2025	SERVAIR	Transport-Transit	Chômage économique	Baisse d'activité	7	Autorisé
08 04/2025	ECOBANK	BANQUE	Faute lourde	Abandon de poste	1	Autorisé
14/ 04/2025	SIKAR FINANCES	ASF	Chômage économique	Difficultés économiques	32	Autorisée
14/ 04/2025	CAF	Transport-Transit	Licenciement pour raison économique	Baisse d'activité	6	Autorisé
18 04/2025	ARMEE DU SALUT	Membre associé	Suppression des postes	Baisse d'activité	27	Autorisé
22/04/2025	SM CORPORATIONS	MEP	Chômage technique	Arrêt momentané des travaux	9	Autorisé
22/04/2025	PLANETE 2000	MEP	Suppression d'un poste	Remise à disposition	1	Autorisé
29/04/2025	WCS	MEP	Licenciement pour motif économique	Baisse des subventions	5	Autorisé
20/05/2025	SCIG	SPL	Licenciement pour motif économique	Difficultés financières	17	<u>Autorisé</u>

30/07/2025	SIKAR FINANCES	ASF	Chômage économique	Difficultés économiques	32	Autorisée
04/08/2025	OCEAN DU NORD	Transp ort- Transit	Fautes lourde	Vol	2	<u>Refus</u>
06/10/2025	UNION EUROPEENN E	Membr e associé	Fautes Lourde	Fraude au remboursement	1	<u>Refus</u>

Commission des litiges de Pointe-Noire

La commission des litiges de Pointe-Noire a enregistré une activité soutenue sur la même période. De janvier à septembre 2025, plus d'une trentaine de dossiers ont été examinés, représentant au total 701 licenciements.

La majorité des cas soumis à la commission concernaient des licenciements économiques ou des chômages techniques, liés à une baisse d'activité dans plusieurs secteurs clés, notamment le pétrole, la sous-traitance industrielle, la logistique, la maintenance, et la mise à disposition du personnel. Quelques dossiers portaient sur des licenciements de salariés protégés pour faute lourde ou abandon de poste.

DATE	ENTREPRISE	SECTEUR	OBJET	RAISON	EFFECTIF	DECISION
05/02/2025	SNPC DISTRIBUTION	PETROLE	<i>Licenciement d'un salarié protégé</i>	<i>Violation des obligations professionnelles</i>	1	Accordé
24/01/2025	AS. BUILDING	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	<i>Licenciement économique</i>	<i>Baisse d'activité</i>	50	Accordé
20 au 24 Février 2025	MATICE GROUPE SARL	INDUSTRIE	<i>Chômage technique</i>	<i>Baisse d'activité</i>	13	Accordé
20/01/2025	AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL)	TRANSPORT	<i>Licenciement d'un salarié protégé</i>	<i>Faute lourde</i>	1	Refusé
06/01/2024	IMPRIMERIE SAINT JOSEPH		<i>Renouvellement du chômage technique</i>	<i>Baisse d'activité</i>	13	Accordé
30/01/2025	GCC	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	<i>Licenciement</i>	<i>Remise à disposition du personnel</i>	2	Accordé
11/08/2025	Port Logistic Congo SA	ENTRETIEN ET NETTOYAGE INDUSTRIELS	<i>Licenciement économique</i>	<i>Baisse d'activité</i>	35	Accordé
08/09/2025	LOXEA Congo	LOCATION DE VEHICYULES	<i>Licenciement d'un salarié protégé</i>	<i>Absence prolongée au poste de travail</i>	1	Refusé
15/09/2025	SAS Congo	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	<i>Licenciement économique</i>	<i>Baisse d'activité</i>	14	Accordé
24/09/2025	GESLOG CONGO	TRANSPORT	<i>Licenciement économique</i>	<i>Baisse d'activité</i>	18	Accordé
24/09/2025	SKD INVESTISSEMENT	TRANSPORT	<i>Licenciement économique</i>	<i>Baisse d'activité</i>	15	Accordé
21/08/2025	INTERIM 2000	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ET EQUIPEMENTS	<i>Licenciement économique</i>	<i>Remise à disposition du personnel</i>	107	Accordé
07/08/2025	SPIE GSE CONGO	MAINTENANCE ET PRODUCTION INDUSTRIELLE	<i>Licenciement économique</i>	<i>Baisse d'activité</i>	225	Accordé
04/08/2025	SOCOFRAN CDE		<i>Licenciement d'un salarié protégé</i>	<i>Abandon de poste</i>	1	Refusé

18/07/2025	AFRICA AIRLINES		Chômage technique	Baisse d'activité	55	Accordé
18/07/2025	Total Energies EP CONGO	RECHERCHE ET PRODUCTION D'HYDROCARBURES	Licenciement d'un salarié protégé	Abandon de poste	1	Accordé
11./07/2025	CHANDREL	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	Chômage économique	Remise à disposition des agents	3	Accordé
16/07/2025	SERVAIR CONGO	RESTAURATION AERIEENNE	Chômage économique	Baisse d'activité	3	Accordé
16/07/2025	SOC-Congo	AUTOMATISATION ; INSTRUMENTALISATION ; ET ELECTRICITE	Licenciement économique	Baisse d'activité	3	Accordé
11/07/2025	SERVTEC Congo	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	Licenciement économique	Suppression de poste	11	Accordé
11/06/2025	SO.CO.PEC	PÊCHE INDUSTRIELLE	Chômage économique	Baisse d'activité	68	Accordé
06/06/2025	GLOBAL CORPORATION COMPANY	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	Licenciement économique	Remise à disposition	2	Accordé
06/06/2025	BAKER HUGHES	FOURNITURE DE SERVICE DANS LESECTEUR PETROLIER	Licenciement économique	Baisse d'activité	27	Accordé
31/07/2025	CONGO SERVICES INTERIM		Licenciement d'un salarié protégé	Abandon de poste	1	Accordé
23/05/2025	DARON CONGO		Licenciement d'un salarié protégé	Négligence professionnelle	1	Incompétente
27/05/2025	IMPRIMERIE SAINT-JOSEPH		Licenciement d'un salarié protégé	Actes frauduleux	1	Accordé
31/03/2025	BRASCO	INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	Licenciement d'un salarié protégé	Faute lourde	1	Accordé
21/03/2025	TOTAL ENERGIE EP CONGO	RECHERCHE ET PRODUCTION D'HYDROCARBURES	Licenciement d'un salarié protégé	Abandon de poste	1	Poursuite d'investigations

14/03/2025	SCAB-CONGO		<i>Licenciement d'un salarié protégé</i>	<i>Faute grave</i>	1	<i>Accordé</i>
10/02/2025	AS. BUILDING	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	<i>Licenciement économique</i>	<i>Remise à disposition</i>	26	<i>Accordé</i>
10/02/2025	GLOBAL CORPORATION COMPANY	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	<i>Licenciement économique</i>	<i>Remise à disposition</i>	2	<i>Accordé</i>
10/02/2025	GLOBAL CORPORATION COMPANY	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	<i>Licenciement économique</i>	<i>Remise à disposition</i>	2	<i>Accordé</i>
05/02/2025	SNPC DISTRIBUTION		<i>Licenciement d'un salarié protégé</i>	<i>Faute lourde</i>	1	<i>Accordé</i>

Les décisions rendues ont été majoritairement favorables aux entreprises, la commission ayant autorisé la plupart des licenciements économiques présentés.

Quelques décisions de refus ont été prononcées dans les cas où la faute lourde n'était pas suffisamment caractérisée, et certaines affaires ont été renvoyées pour investigation complémentaire.

Les entreprises concernées ont, dans leur grande majorité, fait preuve d'une bonne maîtrise des règles encadrant le licenciement économique, en respectant les délais, les procédures de consultation et les obligations d'information prévues par la réglementation en vigueur.

L'analyse de l'ensemble des dossiers met en évidence l'impact de la conjoncture économique internationale sur les activités du bassin industriel et pétrolier de Pointe-Noire. Malgré ces difficultés, les procédures soumises à la commission ont été conduites avec rigueur et transparence.

Activités

Comité National du Dialogue social

Le Comité national du dialogue social s'est réuni les 20 et 21 janvier 2025, sur convocation du Gouvernement. Cette session ordinaire s'est tenue dans un contexte marqué par des revendications au sein de certaines structures étatiques et entreprises publiques liquidées. L'Union a été représenté par la Secrétaire générale et le Responsable relations Adhérents

Ce dialogue social tripartite, réunissant les représentants des administrations publiques, des employeurs et des travailleurs, a été placé sous l'autorité du Premier ministre, Anatole Collinet MAKOSSO, en sa qualité de Président du Comité national du dialogue social.

Les travaux ont commencé par l'évaluation des sujets discutés lors des précédentes sessions. Il s'agit notamment :

- La loi fixant l'âge de départ à la retraite des travailleurs relevant du Code du travail, en cours de promulgation ;
- L'application des textes relatifs aux statuts de la fonction publique ;
- Le recrutement des diplômés des écoles professionnelles ;
- L'organisation des élections professionnelles ;
- La situation des travailleurs des mairies, des hôpitaux généraux et du CHU de Brazzaville ;
- La situation sociale des employés du CFCO et de la SOPECO ;
- L'accélération du processus d'adoption et de promulgation du Code du travail ;
- Etc.

S'agissant des nouveaux points, l'un des sujets majeurs a été la mise en œuvre de la CAMU. Malgré les inquiétudes soulevées par le secteur privé, le Directeur général de la CAMU et le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du travail ont présenté un calendrier des étapes restantes, à savoir le conventionnement des FOSA et pharmacies, l'adoption des textes d'application restant, et d'autres mesures. Ils ont voulu rassurer, sans convaincre, les employeurs que le temps restant était suffisant pour finaliser ces étapes.

Ils ont également précisé que la phase pilote concernera uniquement Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo, avant une extension progressive à d'autres départements. Le Premier ministre a toutefois rassuré les travailleurs quant à la disponibilité de la taxe sur la contribution à la solidarité déjà prélevées pour la CAMU.

Un autre point clé, proposé par UNICONGO, concerne la révision du Code de la sécurité sociale, dont la nécessité a été actée.

Enfin, les employeurs ont soulevé la question des nouvelles taxes instaurées par la loi de finances 2025. Le gouvernement s'est engagé à mener une réflexion avec les partenaires sociaux sur ces taxes et leur impact économique.

Travaux de la mise en place de la Plateforme FIP CONGO

La Plateforme de Formation et d'Insertion Professionnelle (PFIP) est un espace de collaboration réunissant les principaux acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle. Ses membres comprennent des acteurs publics et privés œuvrant dans ces domaines. Cette plateforme a été mise en place pour renforcer la synergie entre ses membres, grâce à une approche innovante visant à améliorer l'employabilité, la formation et l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi.

Son objectif est de regrouper les activités des différents membres afin d'éviter que ces derniers interviennent de façon séparée sur les mêmes cibles, répondant ainsi aux mêmes besoins.

Actuellement, les membres de la plateforme travaillent à l'élaboration d'une convention ainsi qu'à la définition d'une stratégie triennale, qui sera prochainement soumise à l'Assemblée générale pour validation.

En janvier, UNICONGO a pris part à trois réunions organisées par la plateforme. Lors de ces rencontres, les membres ont affiné la stratégie et la convention qui liera tous les acteurs. Ce mois de février, des séances de communication sont prévues pour informer les responsables des structures membres des missions de la plateforme, dont UNICONGO fait partie.

Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation en République du Congo

Au début de l'année 2025, la République du Congo a lancé l'élaboration d'une nouvelle Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation (PNEF), avec l'appui du CIF-OIT. Des consultations ont été menées en février auprès des ministères concernés, des organisations patronales, de la société civile et des associations actives dans la formation et l'insertion professionnelle. Ces travaux ont permis de définir une feuille de route stratégique, validée ensuite par le Comité Technique National lors de sa session du 22 au 25 avril 2025.

La seconde phase a porté sur la mise en place des équipes de rédaction de la politique, qui travailleront à partir d'un projet préparé par les experts du CIF-OIT. Trois équipes ont été constituées, dont l'une présidée par UNICONGO, qui participe activement au processus.

La rédaction de la PNEF doit s'achever en juillet 2025, avant sa validation par le comité de pilotage en octobre 2025.

Les membres d'UNICONGO sont invités à soumettre leurs propositions au secrétariat général afin de contribuer à l'élaboration du document final.

Travaux d'élaboration des politiques nationales des PME et de l'artisanat

Le 11 septembre 2025, le Ministère des PME et de l'Artisanat a lancé les travaux d'élaboration des politiques nationales des PME et de l'artisanat. Cette première réunion du groupe technique, réunissant les ministères, les partenaires au développement et le secteur privé, vise à doter le Congo de deux politiques distinctes pour ces secteurs.

Les consultants chargés du processus ont présenté une méthodologie reposant sur un diagnostic du secteur, la formulation de projets pour la période 2027-2036, l'élaboration de plans d'action budgétisés et l'adoption officielle des politiques. Ce travail s'inscrit dans le cadre du Plan national de développement 2022-2026 et des recommandations de l'OIT.

Les discussions ont mis en évidence la nécessité d'ajuster les objectifs de la politique des PME, tandis que celle de l'artisanat est retardée faute de données. Des échanges avec le PNUD et l'OIT permettront de définir la suite du processus.

Prévue sur dix à douze mois, la démarche devrait aboutir à l'adoption des politiques en mai 2026 et à leur présentation officielle en juin. Des ateliers de consultation viendront affiner les priorités pour garantir leur adéquation avec les réalités nationales.

L'implication des parties prenantes sera essentielle pour transformer ces orientations en actions concrètes et favoriser le développement des PME et de l'artisanat, moteurs de croissance, d'emploi et de diversification économique.

Validation du plan stratégique 2025-2029 des transports

Du 25 au 27 septembre 2025, le Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande a organisé, au Grand Hôtel de Kintélé, un atelier de validation de son Plan Stratégique 2025-2029. Cet atelier, ouvert par le Directeur de Cabinet de la Ministre, a réuni les représentants de plusieurs ministères et des partenaires techniques et financiers.

Ce plan s'inscrit dans le cadre du passage du budget de moyens au budget programme, conformément aux orientations nationales et régionales de la CEMAC. Il constitue un outil de planification et de pilotage couvrant l'ensemble des modes de transport : terrestre (y compris ferroviaire), aérien et maritime.

Le plan repose sur quatre axes majeurs :

- Modernisation : amélioration et extension des infrastructures de transport ;
- Digitalisation : numérisation des procédures pour plus d'efficacité et de transparence ;
- Accessibilité : accès équitable aux services de transport ;
- Sécurité et durabilité : renforcement des normes et adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

Son financement proviendra du budget de l'État, de l'appui des partenaires techniques et financiers, ainsi que du secteur privé à travers des partenariats public-privé.

À l'issue des échanges, le document, enrichi et amélioré, a été validé à l'unanimité. Ce plan représente une étape clé dans la modernisation du secteur des transports et une référence pour les futures programmations gouvernementales du Congo.

Forum international sur la fiscalité

La 8^e édition du Colloque international sur la fiscalité s'est tenue à Brazzaville, du 9 au 12 septembre 2025, sur le thème :

« Rôle et place du droit fiscal national : enjeux de mobilisation des recettes et de durabilité ».

L'événement a réuni administrations fiscales, décideurs publics, entreprises, universitaires et experts internationaux. UNICONGO a formulé des recommandations pour :

- Améliorer la législation fiscale ;
- Renforcer le dialogue public-privé ;
- Promouvoir un climat de confiance entre administration et entreprises.

Consultation régionale OIT sur l'élimination du travail des enfants

Du 5 au 25 septembre 2025, le Bureau régional de l'OIT et le CIF-OIT ont organisé une consultation tripartite par webinaire, préparatoire à la 6^e Conférence mondiale sur le sujet.

Les priorités identifiées incluent la lutte contre la pauvreté, le renforcement de la protection sociale, la promotion du travail décent et la prévention du travail forcé. Les propositions du secteur privé francophone ont porté sur :

- Actions renforcées dans le secteur agricole ;
- Prise en compte des crises économiques et conflits ;
- Création de cellules nationales et d'une plateforme numérique de sensibilisation et de veille.

Formation sur les règles d'origine de la ZLECAF

Du 29 septembre au 3 octobre 2025, un atelier national organisé sous l'égide de l'OMD s'est tenu à Brazzaville.

Les participants ont été formés sur : critères d'origine des marchandises (produits entièrement obtenus, transformation substantielle, changement de position tarifaire, valeur ajoutée, opérations spécifiques) et autres dispositions (cumul, tolérance, transport direct, participation à des expositions).

Recommandations :

- Renforcer la sensibilisation des acteurs économiques et douaniers ;
- Organiser des campagnes d'information et de formation ;
- Prévoir la formation des formateurs.

Cet atelier prépare le Congo à l'entrée en vigueur de la ZLECAF, favorisant l'intégration régionale et la compétitivité des entreprises.

Réunion des partenaires Douanes

La Direction départementale des Douanes et Droits indirects du Kouilou organise des réunions bimestrielles avec les usagers. Ces rencontres visent à :

- Échanger sur les problématiques douanières ;

- Communiquer sur les nouvelles dispositions ;
- Recueillir les propositions pour améliorer le service public.

Depuis janvier 2025, cinq réunions ont été organisées, renforçant le dialogue et la collaboration avec les acteurs économiques.

Colloque des Hydrocarbures

Le Colloque International sur le Droit des Hydrocarbures s'est tenu à Pointe-Noire du 18 au 20 juin 2025, sur le thème :

« Le droit des hydrocarbures en République du Congo face aux nouveaux défis juridiques, économiques et socio-écologiques ».

L'événement a permis d'aborder : sécurité juridique des investissements, gouvernance des ressources, fiscalité pétrolière et responsabilité environnementale. La participation a renforcé les connaissances techniques et le réseau professionnel, et contribué à la modernisation du cadre juridique des hydrocarbures.

10^e Journée du Chargeur Africain

La 10^e Journée du Chargeur Africain, couplée à l'Assemblée Générale de l'UCCA, s'est tenue à Pointe-Noire du 14 au 16 juillet 2025.

Thème : « Les Conseils des Chargeurs face aux enjeux contemporains des transports maritimes et du commerce international ».

Les échanges ont porté sur le coût du fret, la complexité portuaire, la digitalisation, le financement et la ZLECAf. Des solutions ont été proposées tel que le renforcement des compagnies régionales, la simplification des procédures, la digitalisation et les fonds de garantie. Les travaux ont été organisés autour de quatre panels qui sont le transport durable, la digitalisation, la régulation du fret et la ZLECAf.

Forum Horizon Initiative et Créativité (FHIC)

Du 21 au 23 août 2025, la 5^e édition du FHIC s'est tenue à Pointe-Noire, réunissant jeunes, experts, entreprises, ONG et administrations sur la créativité et l'employabilité des jeunes.

Opportunités offertes : formations, financements de projets. La clôture a vu la remise des crédits Figa (10 millions FCFA) aux dix meilleurs projets et des Prix d'excellence Le Prince (Gold, Silver, Bronze). La coordonnatrice générale, Aline France Etokabeka, a encouragé les jeunes à saisir ces opportunités.

Conférence Mwasi d'Impact

Le 20 septembre 2025, UNICONGO a été représenté à l'édition 2025 du projet "Mwasi d'Impact", organisée par JCI Prestige Congo à Pointe-Noire, sous le patronage de Madame le Maire.

L'événement a été marqué par :

- Les interventions du Président local de la JCI et de la Directrice du projet ;
- Des panels animés par des femmes inspirantes, sur la persévérance, la transformation des défis en opportunités et l'impact social ;
- Une clôture conviviale avec reconnaissance des participants et cocktail favorisant les échanges.

Organisation de la REF Franco 2025

La cinquième édition de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF Franco) s'est tenue à Brazzaville du 26 au 28 juin 2025, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo, et sous l'égide de l'Alliance des Patronats Francophones (APF).

Organisée par Unicongo, cette édition – la première accueillie en Afrique centrale – a constitué un moment fort pour la francophonie économique et pour le rayonnement du secteur privé congolais.

Durant trois journées, Brazzaville s'est transformée en véritable carrefour des affaires et de la coopération francophone. L'événement a rassemblé plus de 2 800 participants, parmi lesquels figuraient 35 patronats francophones d'Afrique, d'Europe, d'Asie et du Canada, des représentants institutionnels, des dirigeants d'entreprises et des investisseurs.

Les deux premières journées ont été consacrées à des conférences, panels thématiques, séances de réseautage et rencontres B2B – au total près de 1 200 rendez-vous d'affaires ont été organisés. Une soirée de gala et une visite touristique ont ensuite clôturé l'événement, alliant échanges économiques et mise en valeur du patrimoine congolais.

La REF Franco 2025 visait à :

- Valoriser le savoir-faire des entreprises congolaises ;
- Positionner Unicongo comme acteur clé de la scène économique congolaise ;
- Renforcer le dialogue et la coopération entre les acteurs économiques francophones.

Cette rencontre a permis à Unicongo d'affirmer le rôle moteur du patronat congolais dans la promotion d'une économie ouverte, innovante et connectée à son environnement régional et international.

Sur le plan quantitatif, la REF 2025 affiche de bons résultats :

- Plus de 2 800 participants ;

- Près de 1 200 rencontres B2B ;
- 20 sponsors et partenaires, représentant à la fois le secteur privé et institutionnel ;
- 28 stands d'exposition valorisant le tissu économique congolais ;

Les dépenses totales se sont élevées à 344 295 662 FCFA, pour des recettes de 361 591 785 FCFA constituées des sponsorings et achats de stands, dégageant ainsi un résultat net positif de 17 296 123 FCFA.

Ces chiffres traduisent un véritable engouement des membres, dont la mobilisation et les contributions financières ont permis d'assurer le financement de l'événement sans toucher aux 50 millions provisionnés à cet effet.

Au-delà de la réussite organisationnelle et financière, la REF 2025 a constitué un levier d'influence majeur pour le patronat congolais.

L'événement a permis de renforcer la visibilité d'Unicongo sur la scène internationale et de consolider ses relations avec les patronats partenaires au sein de l'APF (Alliance des Patronat Francophone). Il a aussi favorisé des opportunités concrètes de coopération et d'investissement, en mettant en avant la vitalité et la créativité des entreprises congolaises.

Cette mobilisation exceptionnelle a contribué à accroître la crédibilité d'Unicongo auprès des institutions publiques et des acteurs économiques régionaux, tout en démontrant la capacité du Congo à accueillir des manifestations internationales de premier plan.

Le bilan de cette édition est unanimement positif. La REF a permis d'initier de nouveaux réseaux d'affaires, de mettre en lumière des réussites entrepreneuriales nationales et de positionner le Congo comme un acteur clé de la Francophonie économique.

Dans la continuité de ce succès, Unicongo entend capitaliser sur les acquis de la REF 2025 pour renforcer les partenariats développés et augmenter le nombre d'adhérents.

Vie des fédérations

Malgré une fréquence de réunions plus faible en 2025, les fédérations ont poursuivi leurs travaux de structuration et d'animation sectorielle, contribuant ainsi de manière soutenue au plaidoyer patronal. Cette année a été marquée par la consolidation de la gouvernance interne, le renouvellement de plusieurs bureaux de fédération et l'intégration de nouveaux membres.

Des avancées significatives ont été enregistrées dans plusieurs fédérations, notamment Amont Pétrolier et Médical & Paramédical en particulier sur les dossiers relatifs à la TVA et aux conventions collectives.

Grâce à une coordination renforcée, chaque fédération a pu présenter un rapport d'activités pour l'année, mettant en évidence ses progrès, ses difficultés et ses perspectives pour l'année à venir.

Fédération AEP

La Fédération AEP est placée sous la présidence de M. Hilarion BOUNSANA, de la société AGROFAB. Il est assisté dans ses fonctions par vice-président M. Éric RAULET de la société AGRICAF.

La fédération compte actuellement 17 membres, un effectif stable par rapport à l'année précédente. Les membres se répartissent ainsi :

- 7 entreprises agricoles,
- 3 entreprises d'élevage,
- 2 de production d'intrants et de services,
- 2 entreprises d'agroforesterie,
- 1 entreprises de pêche
- Et 2 entreprises piscicoles.

Présentation générale

Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Congo-Brazzaville continue de démontrer son potentiel stratégique dans la diversification de l'économie nationale. Avec une croissance projetée de +8,7 % en 2025, il apparaît comme un moteur essentiel de la relance hors-pétrole. Cette dynamique repose sur la proactivité de la fédération, qui s'affirme comme un partenaire technique et un pourvoyeur de solutions pour le développement du secteur.

Au cours de l'année 2025, plusieurs avancées majeures ont été enregistrées : le lancement de deux zones agricoles protégées (ZAP) à Ollébi et Atély, la troisième vague de formation de tractoristes pour soutenir la mécanisation, ainsi que des actions d'appui aux pêcheurs à Mossaka, notamment la fourniture d'équipements et la promotion de la vente locale de poissons.

Sur le plan des actions, la fédération travaille sur l'élaboration d'une stratégie structurante qui sera soumise au Gouvernement. Aussi, avec l'appui du BIT, elle a réalisé des progrès notables sur la nouvelle convention collective. La première mouture du document est désormais disponible. A ce stade, les contributions des différents membres sont en cours de collecte. Une fois l'ensemble des observations reçues, elles seront transmises aux consultants pour intégration dans la version révisée du projet. Après viendra la transmission au Ministère en charge du travail pour convoquer la commission mixte paritaire.

Faits Marquants_:

- Lancement des zones agricoles protégées (ZAP) : Le lancement officiel de deux ZAP à Ollebi et Ately en septembre 2025 marque un pas vers la modernisation et la structuration des exploitations agricoles.
- Formation et mécanisation : La 3ème vague de formation de tractoristes en août 2025 représente un investissement clé pour l'amélioration des rendements agricoles.
- Appui aux Pêcheurs : Des initiatives concrètes, telles que l'appui en matériel et la promotion des ventes de poisson, ont été menées à Mossaka en mars 2025, renforçant les capacités locales.

Problématiques du secteur

Malgré ces avancées, plusieurs difficultés structurelles persistent. Le manque de financements adaptés demeure le principal frein, les entreprises étant contraintes à l'autofinancement, ce qui augmente leurs coûts de production. Par ailleurs, les contrôles administratifs multiples et souvent abusifs (Impôts, CNSS, Douanes) affectent la compétitivité et créent un climat d'incertitude.

La hausse du prix du carburant a également pesé sur la trésorerie des acteurs, malgré la mise en place du gasoil pêche dont l'accès reste complexe. De plus, l'accumulation des crédits de TVA non remboursés continue de pénaliser les entreprises agricoles exonérées de TVA sur leurs ventes.

D'autres défis importants concernent la sécurité foncière, l'accès à la terre pour les investisseurs, et les contraintes environnementales liées à la perception internationale de l'agriculture comme facteur de déforestation, limitant ainsi l'accès aux financements verts.

Perspectives

Les priorités pour 2026 s'articulent autour de quatre dossiers clés :

- Consolidation des acquis fiscaux et douaniers :
 - Pérennisation des exonérations : Assurer le maintien et la bonne application sans ambiguïté administrative des exonérations de TEC et de TVA sur les intrants agricoles, ainsi que l'élargissement des exonérations de TSS.
 - Gasoil pêche : Plaidoyer pour l'élargissement et la facilitation d'accès au gasoil pêche et identifier des solutions alternatives pour réduire les coûts.
- Amélioration de l'environnement des affaires :
 - Résolution du Problème de la TVA : Proposer des mécanismes concrets pour épurer les crédits de TVA accumulés par les entreprises agricoles.
 - Coordination des contrôles : Plaider pour la mise en place d'un cadre de contrôle clair pour les administrations publiques concernées (Impôts, CNSS, Douanes) afin de limiter les contrôles abusifs et les sanctions excessives.
- Sécurité foncière et accès au financement :
 - Processus foncier : Travailler avec le Ministère des Affaires Foncières pour simplifier et accélérer le processus d'obtention et de sécurisation du foncier agricole (autorisations provisoires et contrats de long terme).
 - Financement structuré : En collaboration avec le Ministère des Finances et les institutions bancaires, proposer la création d'un fonds de garantie ou d'une ligne de crédit dédiée au secteur primaire, adapté aux cycles longs de l'agriculture (prêts à taux bonifiés, périodes de grâce).
- Finalisation des textes réglementaires :
 - Convention collective : Finaliser et faire adopter la nouvelle convention collective pour moderniser les relations de travail et l'attractivité du secteur.
 - Stratégie de développement et financement : Présenter et valider le projet structurant de la fédération auprès du Gouvernement pour assurer son alignement avec la stratégie nationale.

Conclusion

Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est un pilier fondamental pour la diversification économique du Congo-Brazzaville, avec une forte croissance projetée de +8,7 % en 2025.

Le passage d'un potentiel à une réalité productive et durable passe par la levée des freins structurels majeurs : le financement, la sécurité foncière, et l'environnement administratif et fiscal.

La fédération réaffirme son rôle de partenaire stratégique et force de proposition. En capitalisant sur les acquis et en poussant les quatre dossiers clés présentés (Fiscalité, Environnement des Affaires, Financement/Foncier, Réglementation), la fédération vise à libérer les capacités de production du secteur.

Pour concrétiser cette vision, il est impératif de réengager immédiatement un dialogue opérationnel entre la fédération et le Gouvernement. C'est l'étape nécessaire pour faire de 2026 l'année de l'accélération concrète du secteur primaire

Fédération ASF

La Fédération ASF est présidée par M. Joël ELLAH KOUASSI de NSIA Congo, assisté de quatre vice-présidents représentant les différentes composantes de la fédération :

- Mme Stéphanie DELLAU, WILLIS TOWERS WATSON
- M. Boris SAINT-MAIXENT, OLEA CONGO
- M. Davy NZEKWA, COFINA
- M. Dominique SODJINO, AFRICAINES DES ASSURANCES CONGO

Elle est composée de 21 membres répartis de la manière suivante :

- 10 entreprises d'Assureurs & courtiers
- 4 établissements de Microfinances
- 8 Autres entreprises (Asset management, Sociétés de gestion d'actifs, SGI, SGO, ...)

La fédération a tenu deux réunions cette année.

Présentation générale

Au terme de l'année 2025, le secteur financier de la zone CEMAC poursuit sa consolidation sous l'effet d'une réglementation renforcée et d'une intégration régionale accrue. Le marché des assurances, encadré par la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), se professionnalise de plus en plus, tandis que les sociétés de gestion d'actifs gagnent en importance dans le financement des économies locales.

La Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC) continue quant à elle d'élargir son offre, même si la liquidité demeure encore limitée. Au Congo-Brazzaville, ces dynamiques se traduisent par des opportunités de mobilisation accrue de l'épargne et de diversification des sources de financement, tout en posant des défis majeurs liés à la gouvernance et à la culture boursière.

Problématiques du secteur

Dans le secteur des assurances, une phase pilote de la CAMU est en cours depuis le début de l'année 2025, avec notamment l'enrôlement biométrique des bénéficiaires, déjà amorcé par certaines compagnies d'assurance telles que NSIA. Cependant, le déploiement reste partiel en raison de l'absence d'une solution de gestion et de suivi pleinement opérationnelle.

D'autres difficultés persistent : non-respect des assurances obligatoires, non-application du Code CIMA par certaines juridictions, contrôles administratifs fréquents et lenteurs dans les transferts internationaux dues à la réglementation des changes.

Le secteur de la microfinance fait face à des difficultés structurelles, notamment des contrôles exercés par des administrations non compétentes, l'exercice illégal de la profession, ainsi que des contraintes liées à la réglementation des changes sur les transferts internationaux. La faible participation des acteurs aux réunions limite la portée des initiatives collectives.

Dans le marché financier, la culture boursière reste faible. Les investisseurs institutionnels dominent, tandis que la participation des particuliers demeure marginale. Le marché de la gestion d'actifs, bien qu'en expansion, reste concentré autour de quelques acteurs représentant plus de 36 % du marché. Les disparités réglementaires entre pays membres de la CEMAC entraînent des niveaux de confiance inégaux. Les contrôles administratifs fréquents et la lenteur des transferts internationaux restent des contraintes récurrentes.

Perspectives

Dans les assurances, les perspectives sont encourageantes avec un objectif d'augmentation du taux de pénétration à travers le contrôle des assurances obligatoires et l'introduction de nouvelles obligations. L'innovation produit, la digitalisation, la lutte contre la fraude et le plaidoyer pour la réduction ou la suppression de la TSCA sur certaines branches constituent des axes majeurs de progrès. L'application effective du Code CIMA et la limitation des saisies abusives sur les comptes des assureurs sont également prioritaires.

Le secteur de la microfinance connaît une croissance modérée, soutenue par l'amélioration de la qualité du crédit, la supervision rigoureuse et l'accélération de la digitalisation, favorisant l'inclusion financière. Le gouvernement et les partenaires internationaux accompagnent ce processus.

Dans la gestion d'actifs et les marchés boursiers, les actifs sous gestion devraient croître, accompagnés par un élargissement de la base d'investisseurs et des réformes réglementaires visant la transparence et la confiance. La diversification économique réduit progressivement la dépendance au pétrole. Toutefois, le niveau élevé de la dette publique et la sensibilité aux fluctuations du prix du pétrole demeurent des défis.

Conclusion

Le secteur financier en CEMAC, particulièrement au Congo-Brazzaville, montre des signes de modernisation et de consolidation. La professionnalisation des assurances, le développement des sociétés de gestion d'actifs et l'élargissement de la BVMAC offrent des opportunités pour la mobilisation de l'épargne et le financement local.

Cependant, la faible culture boursière, la lenteur des transferts internationaux, les difficultés liées à la CAMU, les contrôles irréguliers dans la microfinance et les disparités réglementaires restent des défis à surmonter. La consolidation durable dépendra de la gouvernance, de la régulation, de la sensibilisation des investisseurs et de l'innovation des produits financiers adaptés aux réalités locales.

Les perspectives pour 2026 restent globalement positives, reposant sur une meilleure pénétration du marché des assurances, une amélioration de la qualité du crédit, une digitalisation accrue des services de microfinance, la croissance des actifs sous gestion et la diversification économique. Le secteur financier pourra se consolider durablement grâce à la stabilité macroéconomique, à l'engagement des acteurs publics et privés et à la poursuite des réformes structurelles.

Fédération AVAL PETROLIER

La fédération Aval pétrolier est présidée par Mme Amandine SIMONIN. Elle est secondée par trois Vice-Présidents :

- M. Oumar SEMEGA (IMPERATUS ENERGY),
- M. Carlos FONSECA DE ALMEIDA (UTA),
- Et M. Stéphane NUETSHA (PUMA ENERGY).

La fédération a tenu quatre (4) réunions cette année. Elle est composée de 12 membres, dont un nouveau, réparties en quatre sous-secteurs : 4 Marketeurs carburant, 2 Marketeurs gaz, 1 Tradeur et 5 Transporteurs.

Présentation générale

La fédération, créée en 2024, a obtenu des résultats positifs de ses discussions avec le gouvernement sur des dossiers prioritaires tels que la révision de la structure des prix et le remboursement des frais de péage.

Le secteur pétrolier congolais est en pleine dynamique en 2024, avec un accent mis sur l'augmentation des capacités de raffinage (projet de nouvelle raffinerie) et la valorisation du gaz associé (GNL et GPL).

Le pays modernise ses infrastructures (pipeline Pointe-Noire-Brazzaville) pour sécuriser l'approvisionnement. Le secteur est régulé par l'ARAP, qui supervise le raffinage, la distribution, les prix et les subventions.

Ces progrès sont largement soutenus par les investissements étrangers (Chine, Russie), mais ils restent vulnérables aux retards de projets, à la fluctuation des prix mondiaux et aux exigences croissantes en matière de gouvernance et d'environnement.

Problématiques du secteur

La TVA et CA sur le PED : L'Instruction n°0252/MEF/MH/MBCPPP-CAB a instauré la TVA et la Centime additionnelle (CA) sur le Prix entrée distribution (PED). Néanmoins, cette mesure pose quelques problèmes, notamment, la non-application de la procédure classique de liquidation de la TVA, un système de déclaration basé uniquement sur les volumes effectivement vendus, et des factures SNPC émises « TTC » sans mention explicite de la TVA.

Après concertation avec le Gouvernement, la TVA est désormais mentionnée sur les MAD de la SNPC, et une véritable procédure de liquidation de la TVA a été introduite. Cependant, quelques points restent non résolus, comme l'impossibilité d'obtenir le code Swift pour effectuer des virements numériques et la non-disponibilité des quittances de liquidation à Pointe-Noire, alors qu'elles sont mises en place à Brazzaville.

Révision de la Structure des Prix des Carburants : Un nouveau décret (n°2024-2244 du 17 octobre 2024) a révisé la structure des prix sans impliquer la fédération. Des problèmes d'application subsistent, notamment la confusion sur la date d'entrée en vigueur des arrêtés d'application et la poursuite par la SNPC de la collecte de certains fonds (MAD et autres postes de la structure) qui devraient revenir à d'autres entités ou dont la gestion a été transférée à la SLOG. Des discussions sont en cours pour clarifier ces points.

Remboursement des Frais de Péage : La fédération a obtenu le transfert de la responsabilité du remboursement des frais de péage de la SNPC à la SCLOG depuis le 10 février. L'objectif est maintenant d'obtenir de la SNPC les remboursements antérieurs à février 2025 et de mettre en place un système similaire pour le GPL.

La fédération cherche à obtenir la révision de la structure des prix du GPL conditionné, qui utilise toujours celle de 2008 et ne prévoit pas de lignes pour le conditionnement et les péages.

Réglementation de Change : La nouvelle réglementation de change de la CEMAC complique les transferts de fonds à l'étranger, impactant l'importation par les sociétés de trading et les marketers, sans amélioration constatée malgré les plaintes.

Sécurité Routière et Réglementation : L'obligation d'utiliser des vignettes ou bandes fluorescentes pour les véhicules de transport terrestre (Loi de Finances 2025) est critiquée pour le monopole de production et son coût élevé, soulevant la question de sa pertinence pour les transporteurs d'hydrocarbures déjà soumis à des règles de sécurité strictes.

Perspectives

- Construction d'un pipeline Pointe-Noire – Brazzaville (risque de disparation de la SCLOG).
- Construction de la raffinerie de Fouta (prévue pour 2025, pour réduire la dépendance aux importations).

- Projets en amont (Perenco, Wing Wah, Trident OGX) pour augmenter la production de brut et de gaz.
- Doublement des capacités de stockage de super à PNR (mise en service mi-2026).

Conclusion

La fédération a consolidé son rôle d'interlocuteur, obtenant des avancées sur la structure des prix et le remboursement des péages. Le secteur bénéficie d'investissements stratégiques mais fait face à des défis persistants (réglementation de change, ambiguïtés réglementaires). Le dialogue avec le gouvernement reste essentiel.

FEDERATION BANQUE

Le nouveau bureau exécutif de la Fédération Banque, mis en place le 23 mai 2024 pour un mandat de deux ans renouvelables une fois conformément aux statuts de l'APEC Congo, a connu un réaménagement. Ce réaménagement fait suite à :

- La fin du mandat de Monsieur Vincent NGIMBOCK au poste de Directeur Général de UBA Congo, promu à d'autres fonctions au sein du groupe UBA.
- La nomination, par décret n°2025-116 du 18 avril 2025, de Monsieur Marie-Ghislain YEBAS MANDELO, ancien Directeur Général Adjoint de l'ex-Société Générale Congo, au poste de Directeur Général de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA).

En attendant la nomination du nouveau Trésorier Adjoint par l'Assemblée Générale, le bureau exécutif réaménagé de l'APEC est composé de quatre (04) membres :

- Président : M. Calixte Médard TABANGOLI, Directeur Général de la Banque Postale du Congo (BPC).
- 1er Vice-Président : M. André COLLET, Directeur Général de la Banque Commerciale Internationale (BCI).
- 2ème Vice-Présidente : Mme Mariam YAGO TOURE, Directrice Générale d'United Bank for Africa (UBA). Elle a été désignée à ce poste le 05 mars 2025 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.
- Trésorier : M. Christel Césaire Simon DIATHA NTONDELE, Directeur Général Adjoint de BANK OF AFRICA.

Présentation générale

Fédération-Banque constituée de toutes les banques installées au Congo a été créée en janvier 2023. Ces Banques sont un acteur capital pour le développement économique du pays. Elles œuvrent pour la défense de leurs intérêts collectifs au sein de l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Congo (APEC-Congo), créée en application de la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les États de l'Afrique Centrale. Le présent rapport présente succinctement les activités réalisées par l'APEC-Congo dans le cadre de ses missions.

Suite au rachat des actions de la Société Générale Congo par BGFI Bank Congo, et la finalisation de leur fusion du 16 au 18 mai 2025, l'effectif de la Fédération Banques est ramené à neuf (09) membres.

Par ailleurs, l'APEC Congo a annoncé la demande d'adhésion des Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (MUCODEC) en qualité de membre assimilé (avec voix consultative exclusivement), lors de son colloque annuel APEC Congo 2025 (11 et 12 Septembre 2025). Cette adhésion sera approuvée lors de la prochaine Assemblée Générale de l'APEC le 31 octobre 2025.

Faits Marquants

Plusieurs actions ont été entreprises et réalisées dans le cadre des missions de l'APEC Congo. En résumé, les actions principales sont les suivantes :

Événements et Rencontres : Organisation du 3ème colloque annuel sur le système bancaire congolais et de la 2ème édition du tournoi de FUT SALL « APEC CUP 2025 ». Participation à des forums internationaux (désignant le Congo comme hôte pour 2026) et préparation des 4èmes journées du Banquier de la CEMAC.

Gouvernance et Partenariats : Signature d'un protocole d'accord entre les banques et le Réseau des Associations des Consommateurs. Le Président de l'APEC Congo a été désigné 4ème Vice-Président du Club des Dirigeants de Banques et Établissements Financiers d'Afrique. L'APEC Congo participe activement aux instances régionales (CNEF, GIMAC, FOGADAC) et tient des rencontres avec des institutions financières internationales (FMI, BAD, Banque Mondiale, etc.).

Réglementation et Réformes : Une implication majeure dans les travaux techniques et réglementaires, notamment la contribution à la refonte du cadre réglementaire du FOGADAC, la participation aux réformes de la supervision bancaire, de la Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LAB/FT), et l'adaptation aux nouvelles normes (Migration vers ISO 20022, mise en œuvre de SYSTAC 2). Elle a également participé à l'élaboration de cadres réglementaires pour les Caisses de Dépôts et Consignations (CDC) et la gestion des avoirs en déshérence.

Reconnaissance Nationale : Obtention du statut d'entreprises de grand standing et d'importance nationale pour huit sociétés congolaises en 2025, avec une sollicitation en cours pour neuf autres en 2026.

Problématiques du secteur

Les problématiques du secteur bancaire congolais sont constantes depuis une décennie et se résument principalement aux difficultés d'application de certaines dispositions de la réglementation bancaire et des lois en vigueur en République du Congo. Il s'agit notamment :

- Des difficultés de mise en œuvre de la réglementation des changes ;
- De la résolution des contentieux bancaires par les acteurs du monde judiciaire ;
- De la problématique de la fiscalité ;
- De l'adaptation aux nouvelles évolutions technologiques et environnementales.

Sur la mise en œuvre de la réglementation des changes Malgré des avancées (instructions et circulaires), la nouvelle réglementation des changes (entrée en vigueur le 1er mars 2019) présente encore des difficultés d'application :

- Retard dans l'exécution des opérations de transfert à l'international ;
- Difficultés d'approvisionnement des comptes à l'étranger et non-respect des délais de couvertures et de rétrocessions des fonds, entraînant des suspens dans les livres des banques ;
- Difficulté d'application de certaines dispositions de la lettre circulaire n°004 /GR2022 (conditions et modalités d'utilisation hors zone CEMAC des instruments de paiement électronique et règlement à distance des transactions) ;
- Difficulté d'accès aux devises étrangères.

Sur la mise en application de certaines dispositions de la loi et des autres textes réglementaires

- Incidence du service minimum bancaire garanti (règlement COBAC R/2020/04) sur le Produit Net Bancaire (PNB) des banques, nécessitant la création de nouveaux produits et services ;
- Limites de la jurisprudence par rapport à la protection des consommateurs sur les services et produits bancaires (règlement COBAC 01/20/CEMAC/COBAC) ;
- Nécessité d'un équilibre entre les textes réglementaires sur le LAB/FT et la transformation digitale du secteur bancaire ;
- Fiscalité lourde, notamment celle liée à la réalisation des garanties réelles (frais de prise d'hypothèque, d'adjudication, de transcription...) ;
- Absence de dynamisme du marché financier CEMAC.

Sur la résolution des contentieux bancaires par les acteurs du monde judiciaire

- Condamnation des banques au paiement de sommes exorbitantes sans rapport avec l'origine du litige ;
- Lourdeur des procédures judiciaires de mise en jeu des garanties hypothécaires ;
- Renouvellement illégal des délais de grâce accordés aux clients.

Perspectives

Les perspectives du secteur bancaire en République du Congo visent à consolider son cadre réglementaire et opérationnel. Les actions clés comprennent l'élaboration d'une loi-cadre pour le crédit et la révision du cadre juridique, institutionnel et administratif pour un recouvrement des créances plus efficace, essentiel à la santé financière des banques et à la croissance économique.

De plus, il est prévu de renforcer le dialogue avec les pouvoirs publics, d'améliorer le partage d'informations (via la centrale des risques et les bureaux de crédit), et de travailler en synergie avec les fonds de garantie. La formation du personnel (recouvrement, back-office) et des magistrats est également prioritaire.

Enfin, le secteur s'engage à vulgariser les textes sur la protection des consommateurs et le service bancaire minimum, à moderniser la fédération (communication, site web), à renforcer la gouvernance et la cyberculture des banques face à la cybercriminalité, et à adapter les services bancaires aux besoins évolutifs de la clientèle, y compris dans le contexte des réformes induites par la ZLECAf. L'organisation d'un forum africain à Brazzaville est aussi au programme.

Conclusion

L'amélioration du climat des affaires au Congo nécessite l'implication de tous les acteurs, notamment le secteur privé et en particulier le secteur bancaire, qui finance l'économie. Ce secteur fait face à de profondes mutations réglementaires, économiques et technologiques qui amplifient les risques traditionnels et en créent de nouveaux. Pour garantir la santé financière des banques et favoriser la croissance économique, les actions suivantes sont jugées indispensables :

- La refonte de certaines dispositions réglementaires pour favoriser l'inclusion financière et l'accès aux services de base ;
- La révision du cadre juridique, institutionnel et administratif pour favoriser la coopération entre le secteur bancaire et les pouvoirs publics en charge des questions judiciaires et juridiques ;
- La mise en place d'une fiscalité moins onéreuse et adaptée aux opérations financières pour attirer les nouveaux investisseurs et encourager les banques à financer l'économie nationale ;
- Le renforcement de la gouvernance numérique en accélérant l'adoption de lois adaptées à la cybersécurité et à la protection des données. La Fédération espère être une force de proposition, avec des efforts conjoints via UNICONGO, pour assurer la continuité du financement de l'économie nationale.

Fédération AMONT PETROLIER

La Fédération est présidée par Gatien DZEBAS accompagné de ses deux Vice-Présidents Destin BATHEAS et Rémy NGONDO. À l'ouverture, il a été rappelé que la société CROWN ENERGY CONGO correspond à l'ancienne Pétro Congo (changement de dénomination, et non nouvel adhérent). Le bureau a salué l'engagement des membres et souhaité la bienvenue aux nouveaux participants.

Toutes les sociétés évoluant dans l'exploration ou la production des hydrocarbures.

Elle compte 13 membres avec l'arrivée de deux nouveaux adhérents.

Présentation générale

La fédération a poursuivi trois chantiers prioritaires :

Dialogue social : poursuite des travaux de révision de la convention collective ; l'objectif est de finaliser le texte d'ici le 1er trimestre 2026 pour signature et mise en œuvre rapides.

Plaidoyer réglementaire : à la suite de la descente ministérielle à Pointe-Noire, il a été acté que la CAMU ne s'appliquerait pas au secteur pétrolier dans l'immédiat.

Sécurité, environnement et décarbonation : maintien d'actions continues HSE, journées QVT/Santé au travail et investissements pour réduire l'empreinte carbone, en cohérence avec un cap net-zéro à l'horizon 2050.

Problématiques du secteur

Le secteur a identifié quatre contraintes majeures :

TVA dans le secteur pétrolier : un protocole d'accord entre Hydrocarbures et Finances est en voie de finalisation à la suite des réunions des 16–17 septembre dernier. L'objectif est de sécuriser et stabiliser le traitement de la TVA afin de lever les incertitudes qui freinent des décisions d'investissement.

Réglementation des changes et transferts : les lourdeurs administratives et les délais de paiement restent élevés, pesant sur la trésorerie des projets.

CAMU : la mise à l'écart temporaire du secteur étant confirmée, l'union demeure vigilante ; aucune évolution substantielle n'est intervenue depuis la concertation de décembre.

Charge administrative et fiscale : la multiplication des contrôles et la complexité procédurale continuent d'alourdir les coûts d'exploitation.

Perspectives

Malgré l'érosion naturelle de certains champs, la trajectoire 2026 s'annonce nettement haussière.

Après une année 2025 en léger recul de production, la planification et les mises en service attendues portent une projection à ~351 000 barils/jour en 2026, soit +17 % par rapport à 2025 (hors données OGC de Crane Énergie et autres ajustements).

Le pipeline de projets est fourni :

TotalEnergies : arrivée d'un navire de forage autour du 24 novembre pour un démarrage avant le 15 décembre ; poursuite des forages sur LOGBO en 2026 (objectif de l'ordre de 50 000 b/j selon résultats); programme de départs volontaires finalisé fin septembre.

Trident Energy : transfert effectif des actifs (ex-Kosa) au 15 janvier 2025 ; montée en puissance opérationnelle au Congo.

Wing wah : protocole avec l'État sur Caillou/Mondeka (annonce d'investissements significatifs), corridor logistique associé, usine de traitement de gaz (capacité annoncée d'environ 1 million m³), campagnes de forage sur le permis Harmonie et objectif affiché d'atteindre ~80 000 b/j en 2026 ; création d'une base industrielle avec environ 500 personnes travaillant sur site (combinaison de recrutements et mobilités internes).

SNPC et biocarburants : avancées industrielles et nouvelles filiales annoncées, avec retombées attendues en emplois et sous-traitance.

À cela s'ajoutent des programmes RSE conséquents déjà livrés ou en cours (centres de santé à Yanna, Madouka et Snèké ; réhabilitation hospitalière ; bâtiments scolaires supplémentaires ; centre de santé de Kolombo ; soutien à la pêche artisanale ; dotations informatiques et bourses ; distribution de lampes solaires ; construction de lycées et complexe scolaire ; partenariats santé et événements sportifs).

Conclusion

L'année a été marquée par un secteur dynamique, des cessions/reprises d'actifs structurantes et la préparation de projets amont et gaz qui soutiendront la reprise de production en 2026. Pour transformer ces perspectives en résultats durables, la fédération insiste sur trois impératifs :

- ✓ Stabilité fiscale : finaliser et appliquer rapidement l'accord TVA, sans rétroactivité ni ambiguïté ;
- ✓ Fluidité financière et administrative : alléger les procédures de change et accélérer les transferts ;
- ✓ Prévisibilité sociale et HSE : conclure la convention collective et poursuivre les standards sécurité-environnement.

En résumé, le cap est positif : la combinaison d'investissements massifs, de nouveaux opérateurs et d'un dialogue public-privé plus constructif crée les conditions d'une hausse de production et de retombées locales. La fédération demeurera mobilisée en 2026 pour sécuriser le cadre d'affaires, accélérer les mises en production et maximiser les effets d'entraînement sur l'emploi, la sous-traitance et la transition énergétique.

Fédération BTP

La Fédération est actuellement dirigée par un bureau composé du Président : Issa ATTYE accompagné de son vice-Président : Joseph BARALONGA.

En ouverture de séance, le Président a rappelé l'importance du respect des obligations statutaires et financières. Il a notamment insisté sur la nécessité pour l'ensemble des membres de régulariser leurs cotisations avant la tenue de l'Assemblée Générale, considérant qu'il serait contraire à l'éthique et à la crédibilité de la fédération de se présenter avec des adhérents non à jour.

Dans un souci de renforcement de la gouvernance, il a également été proposé d'élargir la composition du Bureau par la désignation d'un second Vice-Président. À cet effet, M. Roger KWAMA a été proposé, en raison de sa longue expérience dans les grands travaux et sa maîtrise des enjeux techniques du secteur.

Présentation générale

La Fédération regroupe désormais plus d'une dizaine d'entreprises congolaises actives dans les domaines de la construction, des infrastructures et de l'ingénierie.

L'arrivée récente de deux nouvelles sociétés témoigne du dynamisme croissant de la structure et de l'intérêt que suscite la fédération auprès des acteurs économiques.

L'objectif à moyen terme est d'atteindre une représentativité nationale complète, en intégrant progressivement des entreprises de taille moyenne, des PME de sous-traitance et des bureaux d'études techniques.

Le Bureau a rappelé que la rigueur financière constitue la pierre angulaire de la crédibilité de la Fédération. À ce titre, une campagne de relance des cotisations a été officiellement lancée, accompagnée d'un dispositif de suivi hebdomadaire coordonné par le Président et le trésorier.

Plaidoyer pour l'intégration du contenu local

La Fédération a entrepris un travail de veille et de sensibilisation auprès des autorités afin que les projets publics structurants intègrent une part obligatoire de contenu local. Les projets en cours – notamment la construction du port minéralier, la réhabilitation du chemin de fer Congo-Océan, le viaduc de la Corniche et la construction du barrage hydroélectrique – représentent un potentiel d'investissement estimé à près de 2 milliards USD sur la période 2025–2027.

L'enjeu est de garantir une participation active des entreprises congolaises, tant en exécution qu'en sous-traitance.

Accès au financement bancaire

Les membres ont unanimement souligné les difficultés d'accès au crédit, aggravées par la frilosité des établissements bancaires et la centralisation des décisions au niveau régional.

Face à cette situation, la Fédération élabore un dossier consolidé recensant les cas de blocage, qui servira de base à un plaidoyer national auprès du ministère des Finances et de la Banque Centrale, sous l'égide d'UNICONGO.

Sécurité et hygiène au travail

Dans une démarche de prévention et de professionnalisation, la Fédération souhaite organiser à Brazzaville une Journée dédiée à la Sécurité et à l'Hygiène au Travail, inspirée des éditions réussies tenues à Pointe-Noire.

L'objectif est de promouvoir une culture de sécurité dans le BTP, de renforcer la conformité aux normes internationales et d'encourager la formation continue des travailleurs.

Dettes intérieure

Les entreprises du secteur demeurent lourdement pénalisées par l'accumulation d'impayés de l'État, qui fragilise leur trésorerie.

La Fédération a pris l'initiative de constituer un fichier exhaustif des créances (montants, pièces justificatives, ancienneté) afin de plaider pour une priorisation des paiements dans les prochains décaissements budgétaires.

Une rencontre est prévue avec M. Kodja, Conseiller à la dette, pour faire avancer ce dossier sensible.

Projet de logements "mid-size" avec l'IFC

L'International Finance Corporation (IFC) a exprimé son intérêt pour un partenariat public-privé (PPP) portant sur la construction de logements intermédiaires destinés aux cadres du secteur public et privé.

Le schéma proposé prévoit que l'État mette à disposition le foncier, tandis que les entreprises privées assumeront la construction et la gestion locative.

Une note conceptuelle détaillée sera prochainement élaborée par un groupe de travail mixte BTP–Promotion Immobilière, définissant les paramètres financiers, les loyers cibles et les modalités de financement.

Marchés d'assainissement et sous-traitance locale

La Fédération a relevé que plusieurs projets d'assainissement financés par l'AFD ont été confiés à de grandes entreprises étrangères sans réelles retombées locales.

Elle plaidera pour l'introduction de clauses de sous-traitance locale obligatoire dans tous les appels d'offres afin de permettre aux PME congolaises de bénéficier d'une part équitable des marchés publics.

Relations internationales et coopération

Entreprises chinoises : malgré plusieurs tentatives de dialogue, la coopération reste limitée. La Fédération propose d'encourager leur adhésion à UNICONGO, afin de favoriser les échanges techniques et économiques.

Projets Congo–RDC : la confirmation du pont-route Brazzaville–Kinshasa, estimé à 550 millions USD, représente une opportunité majeure. La Fédération envisage la création de consortiums mixtes Congo–RDC pour renforcer la compétitivité des entreprises locales sur les futurs appels d'offres.

Mission économique belge (13–17 octobre 2025) : la Fédération assurera une présence active aux ateliers et forums d'affaires, et produira un rapport de mission pour identifier les opportunités concrètes de partenariat.

Problématiques du secteur

Le secteur fait face à plusieurs contraintes majeures :

- ✓ Lourdeur de la fiscalité et multiplicité des taxes locales ;
- ✓ Hausse des coûts d'importation et du carburant, impactant la rentabilité des chantiers
- ✓ Pénuries d'énergie et manque de fiabilité des infrastructures de base ;
- ✓ Absence d'un Code du Bâtiment et de normes techniques claires ;
- ✓ Retards persistants dans le paiement de la dette intérieure ;
- ✓ Difficultés de coopération avec les entreprises étrangères qui opèrent en dehors des circuits officiels.

Face à ces enjeux, la Fédération a défini plusieurs axes stratégiques :

- ✓ Promouvoir la transparence et la régulation des marchés publics ;
- ✓ Défendre une fiscalité adaptée et incitative pour les entreprises locales ;
- ✓ Renforcer le dialogue institutionnel entre les acteurs publics et privés ;
- ✓ Soutenir la formation et la qualification de la main-d'œuvre nationale ;
- ✓ Valoriser la production locale de matériaux afin de réduire la dépendance aux importations.

Perspectives

Pour les années 2025–2027, la Fédération du BTP ambitionne de :

- ✓ Devenir un interlocuteur de référence des pouvoirs publics et des bailleurs ;
- ✓ Accélérer la mise en œuvre du PPP logements avec l'IFC ;
- ✓ Assurer un suivi rapproché de la dette intérieure et obtenir des avancées tangibles dans les paiements ;
- ✓ Structurer une base de données nationale des PME sous-traitantes ;
- ✓ Renforcer la coopération régionale, notamment avec la RDC dans le cadre des chantiers transfrontaliers ;
- ✓ Développer une stratégie de communication et de visibilité du secteur à travers des événements, salons et publications spécialisées.

Conclusion

L'année 2025 marque une période charnière pour la Fédération, appelée à jouer un rôle moteur dans la relance et la modernisation du secteur de la construction au Congo.

Sous la conduite de M. Issa ATTYE, la Fédération se positionne comme une force de proposition constructive, engagée pour la défense des intérêts de ses membres, la promotion du contenu local et la consolidation du tissu économique national.

Fédération COMMERCE

La Fédération est dirigée par un bureau renouvelé composé du Président : Mohamed ATTYE accompagnée de la Vice-Présidente : Élodie BIESBROUCK.

Le Président sortant Mohamed FARHAT, a été remplacé par Mohamed ATTYE, dont la nomination a été saluée par les membres pour sa connaissance du secteur et son implication dans les dossiers structurants.

La Fédération regroupe désormais 42 entreprises membres, représentant l'ensemble de la chaîne des biens et services.

L'année 2025 a été marquée par l'adhésion de neuf nouveaux membres. Ces adhésions traduisent également la confiance croissante des acteurs économiques envers UNICONGO et son rôle d'interface entre les entreprises et les pouvoirs publics.

Présentation générale

Au cours de l'année, la Fédération a poursuivi son action de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, notamment sur trois grands dossiers :

- ✓ Les factures sécurisées (SFEC) : la Fédération a maintenu le dialogue avec la DGID afin de clarifier le calendrier de mise en œuvre du dispositif. Aucune sanction n'est prévue à ce stade, et aucune entreprise n'est encore concernée.

✓ La TVA dans le secteur pétrolier : des discussions constructives ont été engagées entre le gouvernement et les compagnies pétrolières. Des avancées notables ont été enregistrées, notamment la reconnaissance du catering comme activité assujettie à la TVA. En revanche, le différend persiste sur la taxation du carburant livré sur site. Les sous-traitants doivent toujours facturer hors taxe, et les crédits de TVA non remboursés continuent de représenter plusieurs milliards de FCFA. Une option de compensation partielle sur d'autres impôts est actuellement à l'étude.

✓ La CAMU (Caisse d'Assurance Maladie Universelle) : la Fédération a contribué aux concertations nationales en signalant les difficultés de déploiement du dispositif. L'application reste partielle et inégale selon les secteurs. Le secteur pétrolier et parapétrolier s'est retiré de la phase pilote pour une période d'un an afin de permettre un réajustement réglementaire.

Problématiques du secteur

Les principaux défis identifiés concernent :

- ✓ Le manque de clarté réglementaire et les contradictions dans l'application des textes fiscaux ;
- ✓ Les difficultés de coordination entre les différentes administrations impliquées (Hydrocarbures, Finances, DGID, CAMU) ;
- ✓ La méfiance des entreprises vis-à-vis de la transparence des mécanismes de gestion, notamment dans les dispositifs de collecte ou de remboursement.

Face à ces constats, la Fédération a proposé :

- ✓ De renforcer le dialogue public-privé permanent avec les ministères concernés ;
- ✓ D'élaborer des notes techniques communes afin d'harmoniser les interprétations fiscales et sociales ;
- ✓ De poursuivre les échanges avec l'administration sur la compensation des crédits de TVA et la clarification du cadre d'application de la CAMU.

Perspectives

Les perspectives pour 2026 apparaissent plutôt positives. Une légère reprise de l'activité est observée, principalement tirée par les projets Oil & Gas en cours et à venir. Les investissements dans l'amont pétrolier devraient générer des effets d'entraînement sur l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant la logistique, le catering et la maintenance industrielle.

La Fédération continuera à travailler pour que les entreprises congolaises bénéficient pleinement des retombées de cette relance, notamment à travers le contenu local et la stabilité du cadre fiscal.

Conclusion

L'année 2025 s'est globalement déroulée dans un climat constructif, marqué par la continuité du dialogue entre le secteur privé et les pouvoirs publics, sous l'impulsion d'UNICONGO.

Malgré un statu quo sur plusieurs dossiers, la Fédération a réussi à maintenir un niveau d'échanges constant et à faire avancer des réformes structurantes.

Elle remercie l'ensemble des membres pour leur engagement et leur contribution active aux travaux fédéraux, et réaffirme sa détermination à poursuivre ses efforts pour l'amélioration durable du climat des affaires.

Fédération FORET

La Fédération Forêts est présidée par M. Assan Césaire TSINGA BAKARY. Il est assisté par un Vice-Président, M. Alessio FUSER.

La fédération regroupe sept (7) grandes entreprises forestières opérant au Congo Elle joue un rôle central dans la représentation du secteur forestier, le plaidoyer auprès des pouvoirs publics, la participation aux réformes réglementaires, la promotion de la gestion durable des forêts et la valorisation du bois congolais sur les marchés nationaux et internationaux.

Au cours de cette année finissante, elle a tenu deux (2) réunions de fédération et plusieurs autres réunions thématiques, notamment sur la CITES.

Présentation générale

Les entreprises affiliées à la fédération détiennent les plus vastes superficies forestières aménagées et certifiées du pays, avec un total de 5 969 553 d'hectares bénéficiant d'un plan d'aménagement forestier durable et de 3 881 610 d'hectares certifiés FSC, contre 3 206 800 en 2024.

Elles disposent également de 1 057 148 des concessions certifiées OLB et de 92 530 hectares dédiés à la conservation pour la commercialisation des crédits carbone, notamment celui de CIB-OLAM à Pikounda Nord. IFO, pour sa part, valorise les crédits carbones exploités suivant les règles EFIR.

Toutes les entreprises forestières de la fédération disposant des plans d'aménagement et de surcroît certifiées, ayant mis en place les procédures d'exploitation à impact réduit (EFIR) sont appelées à valoriser leurs crédits carbones pour diversifier leurs sources de revenus.

Hormis les concessions de SICOFOR dont les plans d'aménagement validés, ne disposent pas encore de décret de promulgation, toutes les autres concessions ont leurs décrets d'approbation.

Sur le plan productif, On constate une baisse par rapport en 2024. En 2025, la fédération enregistre 487 627 m³ de grumes issues des assiettes annuelles de coupe et 184 004 sciages. Les volumes de sciages et autres produits transformés traduisent la volonté du secteur de renforcer la transformation locale du bois tout en respectant les principes de durabilité. L'ensemble des sociétés certifiées sont encouragées à valoriser les crédits carbones afin de diversifier leurs revenus et réduire leur dépendance aux exportations traditionnelles.

Activités majeures réalisées

En 2025, la fédération s'est fortement mobilisée autour de plusieurs dossiers stratégiques :

- L'arrêt de l'exportation des grumes ;
- La proposition d'inscription des Entandrophragma et l'Okoumé en annexe de CITES par l'U.E ;
- La mise en œuvre du règlement européen EUDR sur la déforestation ;
- L'application de la nouvelle loi sur le partage de production ;
- La relance du marché intérieur du bois ;
- Le suivi de la légalité et de la traçabilité à travers le Comité conjoint APV-FLEGT ;
- La participation active aux travaux du Groupe de Travail Multi-Acteurs (GTMA) et du Comité Conjoint de Mise en Œuvre (CCM).

Ces actions témoignent de la volonté de la fédération de défendre les intérêts de ses membres tout en soutenant les objectifs de durabilité et de conformité réglementaire nationale et internationale.

Problèmes du secteur

Le secteur forestier a été fortement affecté par une crise économique et sociale. L'effondrement des cours mondiaux depuis 2023 a entraîné une baisse de la compétitivité et une hausse des coûts logistiques pouvant représenter jusqu'à 65 % du coût de revient. Les pénuries de carburant ont provoqué des arrêts fréquents de production, entraînant des pertes financières importantes. A cela s'ajoute l'absence d'un cadre structuré pour la commercialisation des crédits carbone, freinant la valorisation financière des efforts environnementaux des entreprises.

En matière d'emploi, le secteur forestier reste un pourvoyeur essentiel d'emplois directs et indirects. Néanmoins, on constate une crise sociale inquiétante dans la zone Nord-Congo avec une perte de 987 emplois entre 2024 et 2025 et une menace à court terme de 5.000 emplois directs. On perçoit aussi un risque de disparition de 300 PME locales et une vulnérabilité de 15.000 emplois indirects en zone rurale.

Les programmes RSE (écoles, santé, électricité, hydraulique rurale) sont également compromis, avec une réduction de 30 à 80 % des investissements communautaires.

Perspectives

Face à cette situation, la Fédération propose plusieurs mesures prioritaires :

- Intervention immédiate auprès des distributeurs de carburant, via le Ministère en charge des Hydrocarbures ;
- Octroi de mesures fiscales transitoires, via le Ministère en charge des finances ;
- Modulation des réformes sectorielles en cours aux difficultés que rencontrent les entreprises du secteur forestier en République du Congo ;

- Renforcement du dialogue public-privé ;
- Formalisation d'un plan d'urgence sectoriel ;
- Élaboration d'une stratégie d'exploration et d'intégration des nouveaux marchés du bois.

Conclusion

L'avenir du secteur forestier congolais se situe à la croisée des chemins. Les entreprises à la Fédération Forêt disposent d'un savoir-faire reconnu et d'une base solide en matière de gestion durable. Cependant, la réussite dépendra de la capacité collective à concilier exigences économiques, impératifs environnementaux et besoins sociaux.

En renforçant la gouvernance, la traçabilité, la certification et la valorisation du carbone, le Congo peut devenir un modèle régional de gestion forestière durable, à condition de maintenir une vision concertée et pragmatique entre l'État, le secteur privé et les communautés locales.

Fédération HRC

La Fédération rassemble des entreprises représentatives de l'hôtellerie, restauration et catering, de tailles et positionnements variés (hôtels indépendants et de chaîne, restaurants, traiteurs et prestataires de services associés). Elle est pilotée par le Président Naji KHOURI et secondé par deux Vice-présidents : Frédéric BREYTON et Prudent MOUFOUKOU.

En 2025, la Fédération a accueilli trois nouveaux adhérents, portant son effectif à 14 membres actifs répartis comme suit :

- ✓ 10 hôtels
- ✓ 2 restaurants
- ✓ 2 sociétés de catering

Présentation générale

En 2025, la Fédération a structuré son plaidoyer autour de cinq chantiers :

- ✓ Fiscalité hôtelière et restauration : cartographie des taxes et redevances, simulations d'impact, propositions d'un régime simple et prévisible.
- ✓ Développement du tourisme : dossiers visas, connectivité aérienne et fluviale (ouvertures tardives le week-end), coopérations Congo–Kinshasa et packages week-end.
- ✓ Dettes publiques : constitution de dossiers de reconnaissance de dettes, recherche d'un guichet unique.
- ✓ CAMU couverture santé : demande de textes d'application clarifiant l'articulation avec les assurances privées afin d'éviter les doubles charges et les zones grises.
- ✓ Concurrence déloyale : signalements, demandes de mise en conformité et élargissement de l'assiette fiscale aux acteurs informels (petits hôtels, appart-hôtels, catering non déclaré).

Problématiques du secteur

Problèmes identifiés :

- ✓ Surcharge et opacité fiscales : superposition de taxes (touristique, municipale, restauration, TVA) qui renchérit les prix et pénalise la demande, avec des textes parfois ambigus et inégalement appliqués ;
- ✓ Inégalités de traitement : coexistence d'établissements régularisés et d'opérateurs non conformes qui cassent les prix et fragilisent les marges ;
- ✓ Demande trop concentrée sur le tourisme d'affaires, faible valorisation des loisirs, stratégie publique peu lisible et coopération limitée avec le privé ;
- ✓ Accessibilité insuffisante : procédures de visa encore dissuasives, coût du transport aérien élevé et fermeture précoce des accès fluviaux le week-end ;
- ✓ Recouvrement des créances publiques : difficultés d'instruction, d'interlocution et d'indemnisation pour les hôtels réquisitionnés pendant la COVID-19.

Axes prioritaires

- ✓ Réforme fiscale sectorielle : passer à un forfait lisible et harmonisé (ex. assiette par nombre de chambres/lits), simplifier l'obtention des licences et élargir la base contributive.
- ✓ Relance de la demande : e-visa/visa simplifié, certificats d'hébergement délivrés par les hôteliers, renforcement des liaisons et horaires fluviaux étendus le week-end ; co-marketing de packages régionaux.
- ✓ Équité concurrentielle : contrôles gradués, pénalités proportionnées, fermetures si nécessaire et intégration des acteurs informels dans la fiscalité.
- ✓ Sécurisation financière : mise en place d'un cadre unique pour reconnaître et échelonner les dettes publiques.
- ✓ Sécurité juridique santé : publication des décrets CAM pour encadrer la coexistence avec les complémentaires privées.

Perspectives

À court terme, l'activité reste stable : la restauration souffre de l'inflation alimentaire, du coût du carburant et de la baisse du pouvoir d'achat ; aucun rebond marqué n'est attendu avant 2026. À moyen terme, la montée en puissance du gaz, les explorations et certains projets miniers peuvent élargir la clientèle du catering et de l'hôtellerie, sous réserve d'avancées concrètes sur la fiscalité, les visas et l'accessibilité.

Conclusion

L'année 2025 entérine une stagnation du secteur par rapport à 2024, mais la dynamique d'adhésion et l'alignement des priorités donnent une feuille de route claire. La reprise durable dépend de trois leviers :

- ✓ Une fiscalité équitable, simple et prévisible ;
- ✓ Une politique touristique volontariste (visas, transport, ouverture fluviale, co-promotion) ;
- ✓ Une concurrence assainie et des créances publiques sécurisées.

La Fédération se tient prête à co-construire ces solutions avec les autorités et les partenaires afin de restaurer la confiance des investisseurs et réenclencher la croissance de l'hôtellerie-restauration.

Fédération INDUSTRIE

La Fédération de l'Industrie est Présidée par Mounir TAMBOURA et un Vice-Président : Sylvère BEKANGBA. Le poste de deuxième vice-président reste à pourvoir à la suite du départ de Frédéric Ferraille. Il faudrait désigner un deuxième vice-président, idéalement basé à Pointe-Noire, afin d'assurer une meilleure proximité avec les entreprises locales. La fédération regroupe des métiers variés, notamment des entreprises industrielles et parapétrolières, dont les attentes diffèrent, ce qui justifie la mise en place d'un fonctionnement plus segmenté et mieux adapté aux spécificités de chaque sous-secteur.

La Fédération compte actuellement 49 membres actifs, dont six nouveaux adhérents enregistrés au cours de l'année 2025. Malgré un fort engagement individuel auprès d'UNICONGO, la participation collective aux réunions demeure limitée. Le président a souligné la nécessité de renforcer la mobilisation à travers des actions de proximité, des réunions ciblées et une meilleure communication interne.

Présentation générale

Plusieurs actions majeures ont été entreprises au cours de l'année 2025 pour accompagner les entreprises et renforcer la coordination entre les membres :

- ✓ Organisation de rencontres par sous-groupes professionnels pour mieux identifier les attentes spécifiques des adhérents.
- ✓ Participation active aux réunions techniques sur le système SFEC de facturation électronique et remontée des difficultés rencontrées.
- ✓ Sensibilisation des membres aux procédures environnementales et plaidoyer pour leur simplification.
- ✓ Amélioration de la communication interne via la mise à jour du répertoire des adhérents et la diffusion d'informations régulières.

Problématiques du secteur

- ✓ Les ruptures d'approvisionnement en carburant et en électricité continuent d'affecter la production industrielle.
- ✓ Les contrôles fiscaux se multiplient, générant une pression accrue sur les entreprises.
- ✓ La CAMU reste difficile à appliquer en raison de l'absence de textes d'application clairs pour les

entreprises déjà couvertes par des assurances privées.

- ✓ Le système SFEC présente encore des incertitudes techniques et un manque de coordination institutionnelle entre la DGI et le ministère des Finances.
- ✓ Les procédures d'études d'impact environnemental restent longues et coûteuses, causant des retards importants.
- ✓ La concurrence déloyale demeure un problème majeur, notamment dans les secteurs des boissons et du tabac.

Perspectives

L'année 2026 sera consacrée à la consolidation des actions engagées et à la poursuite du dialogue avec les autorités de tutelle. Deux projets structurants suscitent un intérêt particulier pour le secteur industriel :

- ✓ Le projet de recyclage plastique porté par la société Brasco, visant à créer une filière nationale de valorisation des déchets plastiques.
- ✓ L'installation d'une société suisse spécialisée dans la production d'éco-diesel à base de plastique, avec une capacité de traitement de 80 000 tonnes par an.

Ces initiatives s'inscrivent dans une logique de transition écologique et d'innovation industrielle, offrant de nouvelles opportunités d'emploi et d'investissement. La fédération reste mobilisée pour accompagner ces projets et encourager la montée en compétence des acteurs locaux.

Conclusion

En conclusion, la Fédération de l'Industrie clôture l'année 2025 sur un bilan encourageant malgré les défis structurels persistants. La consolidation du dialogue public-privé, la faible mobilisation des membres et la poursuite des projets environnementaux et technologiques représentent les priorités pour 2026. Le président a salué l'engagement des membres et a appelé à renforcer la cohésion, la communication et la participation collective afin de positionner durablement la fédération comme un acteur clé du développement industriel du Congo.

Fédération MINES SOLIDES

La fédération Mines solides est présidée par Florent Lager de MPD Congo. Il est assisté par deux Vice-Présidents : M. Patrick Stevenaert de Cominco et Jean-claude Bassonama de SOREMI.

Elle est composée de 6 membres, avec SOREMI en phase de production et Luyuan des Mines Congo (LMC) en phase de construction.

Cette année, elle a tenu deux réunions de fédération.

Présentation générale

La société SOREMI, en production depuis octobre 2017, a produit 4 134,061 tonnes de cathode de cuivre et 8 753,136 tonnes de lingot de zinc entre le 1er janvier et le 30 septembre 2025.

Elle a également relancé les activités d'exploitation minière autour des gisements déjà exploités, à Boko Songho Les minerais de Cuivre et de Zinc issus de cette exploitation complémentaire sont régulièrement transportés à l'usine de Mfouati

Les travaux de recherche s'intensifient en vue de la découverte des réserves minières additionnelles afin de garantir la longévité de l'usine Au cours de l'année 2025 SOREMI a amorcé la construction du module de traitement des minerais de plomb

La SOREMI possède également un permis d'exploration d'or dans le département de la Lékoumou proche de celui de MPD Congo Ella a déposé les TDR de son EIES en septembre 2024 qui, à ce jour, n'ont pas encore été validés

- Luyuan des Mines (Potasse) : En phase de construction, le projet a obtenu en septembre 2025 la validation gouvernementale pour l'attribution de 577 ha du domaine public maritime en vue de la construction d'un terminal d'exportation de potasse près de Pointe-Noire. Cette étape est stratégique pour sécuriser la logistique.
- Sintoukola (Potasse): La phase de développement a inclus la signature des Term Sheets pour le financement (Avril), le début de l'actualisation de l'EIES et du RAP (Mai), et le lancement des travaux préliminaires par PowerChina (Juin).
- Cominco (Phosphate): Deux protocoles d'accord ont été signés pour le financement, avec due diligence en cours. Des progrès sont notés dans l'optimisation du CAPEX pour la phase d'1 Mtpa et la gestion des eaux.
- Zanaga (MPD Congo – Minerai de Fer): La période 2023-2025 a été marquée par la prise de contrôle par Zanaga Iron Ore Company (ZIOC), le retrait définitif de Glencore (Mars 2025) et l'entrée de nouveaux investisseurs stratégiques.

L'étude de faisabilité révisée a été officiellement validée par les autorités en décembre 2024. La phase d'ingénierie et d'études de base (FEED) a démarré en avril 2025, incluant la finalisation du design du pipeline et la mise à jour complète des EIES/PAR.

La Décision finale d'investissement est prévue pour fin 2026 ou 2027.

- GenMin (fer de Baniaka Gabon): Le permis d'exploitation de mine à grande échelle d'une durée de 20 ans a été délivré en décembre 2023 Le permis environnemental et social a été accordé le 27 juillet 2023 La Convention minière d'exploitation a été signée le 20 mars 2025 La société poursuit les travaux préparatoires en 2025 avec un démarrage de la phase de construction prévue pour 2026.

Problématiques du secteur

Les investissements lourds nécessitent une stabilité et une sécurité juridique que le secteur a du mal à garantir.

Climat des Affaires et Cadre Juridique

- Instabilité juridique : Refus d'appliquer certaines clauses des conventions minières, multiplication des contrôles administratifs, saisies et procès entraînant des surcoûts et des retards.
- Fiscalité et Douanes : Contrôles intempestifs CNSS et Impôts. Certains fournisseurs refusent d'appliquer les exonérations de TVA. Le code douanier additionnel est inadapté aux conventions minières.
- Réglementation : Réglementation des changes restrictive de la CEMAC. Retards dans l'obtention d'autorisations administratives (permis de travail, validation EIES).
- Sécurité : La présence de mines artisanales illégales et les vols dans les périmètres miniers (notamment SOREMI) sont une difficulté récurrente.

Contexte Économique et Infrastructures

- Contexte international : La guerre Ukraine-Russie a rendu les investisseurs réticents face aux projets lourds et à long terme. Elle a aussi entraîné une forte augmentation des coûts des matériaux (CAPEX) et du coût de l'énergie (diesel).

Infrastructures

- La voie ferrée du CFCO nécessite une réhabilitation totale Voie ferrée du CFCO: à réhabiliter entièrement (plusieurs années de travaux). Signature d'un accord en juillet 2025 entre le CFCO et ULSAN (Turquie projet Mayoko).
- Le réseau énergétique est insuffisant pour alimenter tous les projets.
- Il y a une absence de port minéralier adapté.
- Les routes secondaires et la RN1 sont en mauvais état, avec des péages anormalement élevés.
- Financement des infrastructures : La majorité des infrastructures essentielles devrait être financée par l'État, mais l'absence d'accords oblige les projets à supporter des surcoûts massifs (des centaines de millions à plusieurs milliards d'USD).

Dossier de la fédération

- Projet de Code Minier Révisé

Le projet de code minier révisé soumis en juillet 2023 à la fédération est jugé peu favorable aux investissements. Les préoccupations majeures relevées sont les suivantes :

- L'application du droit commun au détriment des conventions minières existantes.
- La fin du statut législatif des conventions minières (elles ne pourraient plus déroger au Code).

- L'insécurité juridique découlant de l'article 324, qui prévoit l'application rétroactive de plusieurs lois aux conventions déjà en vigueur.

Les Cours des Matières Premières (2025)

Les marchés sont caractérisés par une volatilité accrue.

- Cuivre (Cu): Le cours a progressé tout au long de 2025, atteignant environ 10 000 USD/T en septembre 2025, soit une augmentation de 20 % depuis janvier 2024, ce qui est très favorable aux exportations.
- Potasse (K): Après une explosion des cours en 2022 et une baisse significative en 2023, le prix se maintient à un niveau supérieur à celui d'avant la crise.
- Phosphate (P): Forte hausse en 2022-2023, suivie d'une chute de 56 % en décembre 2023, puis le cours s'est maintenu stable depuis janvier 2024.
- Minerai de Fer (Fe): Le cours a varié autour de 100 USD de janvier à septembre 2025. Le prix moyen des dernières années se situe autour de 97 USD/tonne.

Perspectives

- Projets Engrais (Potasse et Phosphate)
 - Kore Potash (Kola): La clôture financière du projet, dont le CAPEX avoisine les 2,2 Milliards USD, est prévue pour le premier semestre 2026, avec un démarrage de la construction dans la foulée.
 - Luyuan des Mines (Mboukoumassi): L'objectif pour 2026 est d'achever les travaux (galeries, bâtiments), de lancer la production et de finaliser le raccordement à la ligne 220 KV.
 - COMINCO (Phosphate): L'objectif de fin 2025 est de boucler le financement pour ce projet dont la due diligence est en cours. Les travaux préparatoires se poursuivent.
- Minerai de Fer
 - MPD Congo (Zanaga): La phase FEED se poursuivra en 2026. La décision finale d'investissement est attendue pour fin 2026 ou 2027. Les travaux incluent la recherche d'une solution portuaire via Arise IIP et des études pour l'approvisionnement en énergie.
 - GenMin (Baniaka, Gabon): Ayant obtenu son permis d'exploitation (20 ans) et sa convention minière en 2025, la société planifie le démarrage de la phase de construction pour 2026.
- SOREMI (Cu, Zn, Pb)
 - La société prévoit la poursuite de la production et la finalisation du module de traitement du minerai de plomb. L'accent sera mis sur la reprise active des recherches minières à Boko-Songho et dans le Pool pour identifier de nouveaux gisements.

Fédération PARAPETROLIER

La fédération parapétrolière est conduite par Jean François LAURES accompagné par les deux vice-présidents Jean Baptiste BARAY et Marc SENLY.

Elle regroupe 30 entreprises des services parapétroliers et a enregistré 1 nouvelle adhésion.

Actions de la fédération

La fédération a concentré son action 2025 sur trois volets :

Dialogue social : la renégociation de la grille salariale s'est déroulée le 13 mai dans un climat serein et respectueux. Un accord a été trouvé en moins de deux heures sur une hausse en deux étapes (+1,5 % au 1er juin 2025 puis +1,5 % au 1er janvier 2026), suivie d'un gel jusqu'à fin 2027. La prochaine négociation est programmée en octobre 2027, pour application au 1er janvier 2028.

CAMU : à la suite des échanges avec plusieurs ministres descendus à Pointe-Noire, il a été acté que la CAMU ne s'appliquerait pas, dans un premier temps, aux sociétés pétrolières et parapétrolières. Le sujet pourrait revenir en 2026 selon l'avancement constaté dans les autres secteurs.

Relations avec les opérateurs : la fédération suit l'arrivée de nouveaux opérateurs amont et souhaiterait organiser une prise de contact avec Wing Wah.

TVA dans le secteur pétrolier : vigilance sur la stabilité des régimes fiscaux applicables lors des changements d'opérateur et sur l'absence d'effets rétroactifs ; nécessité de sécuriser les pratiques pour éviter des distorsions entre contrats.

Contenu local : si certaines retombées existent, la rapidité d'exécution de grands projets gaz a, par moments, limité l'intégration locale en phase de construction ; il faut mieux structurer les fenêtres d'accès pour les entreprises congolaises.

Perspectives

Les perspectives 2026 sont modérément positives :

La production nationale devrait légèrement remonter autour de 270 000 barils/jour après plusieurs années de repli. Trois opérateurs deviennent ou redeviennent actifs : New Age (lancement d'un forage), Trident (reprise d'actifs, devenant opérateur), et Kouilou Exploration & Production (reprise du champ de Bondi cédé par Eni, avec transfert de contrats en grande partie).

Le projet gaz d'ENI demeure la locomotive du secteur, tandis qu'une série de projets de développement et d'optimisation, de moindre taille mais plus nombreux, devrait soutenir la demande de services.

Conclusion

L'année confirme une escalade des risques réglementaires immédiats (CAMU non appliquée aux secteurs pétrolier et parapétrolier) et une reprise graduelle de l'activité portée par le gaz et quelques campagnes

de forage. La réussite dépendra toutefois de la traduction concrète des annonces en marchés pour les prestataires locaux, de la stabilité fiscale et d'un cadre de contenu local mieux outillé.

Fédération SPL

La fédération SPL est présidée par Mme Esther DEBOULET d'IMMO INVEST. Elle est assistée par un vice-président, Me Claude COELHO du CABINET COELHO. Le deuxième Vice-Président a perdu son mandat après avoir quitté le cabinet d'avocats sous lequel il a été élu mais il reste tout de même membre de la fédération à travers son nouveau cabinet récemment créée.

La fédération compte actuellement 91 membres, dont 27 nouveaux, ce qui en fait l'une des fédérations ayant enregistré le plus grand nombre d'adhésions cette année.

Elle est composée des sous-secteurs suivants :

- Expertises Comptables et fiscales (24 membres)
- Conseils Juridiques & Services Judiciaires (14 membres)
- Immobilier (5 membres)
- Intérim et Mise à disposition de personnel (11 membres)
- Formation, Enseignement & Coaching (12 membres)
- Sous secteur Communication, Média et Marketing (9 membres)
- Autres services aux entreprises (16 membres)

Elle a tenu quatre 4 réunions de fédération au cours de l'année 2025.

Présentation générale

La Fédération SPL rassemble des entreprises issues de divers domaines tels que la comptabilité, le droit, l'immobilier, la formation, la communication et d'autres services aux entreprises, illustrant la vitalité du secteur des services dans l'économie nationale.

Au cours de l'année, elle a enregistré une hausse significative des adhésions, traduisant un intérêt croissant pour la coopération et la représentation collective. Cette dynamique s'est accompagnée de la création d'une fédération autonome dédiée à la formation, signe de la spécialisation accrue du secteur.

Sur le plan institutionnel, la Fédération SPL a poursuivi ses travaux sur la réforme du Code du travail grâce à une commission dédiée et a pris part aux réflexions sur la formation professionnelle et la certification au sein du Groupe de Travail n°6 de l'Alliance du Patronat Francophones (APF). Ces initiatives traduisent sa volonté de renforcer sa représentativité, de défendre les intérêts de ses membres et de promouvoir un cadre économique favorable au développement des services.4. Dossiers de la Fédération

Dossier de la fédération

Le Code du travail : Une commission interne a travaillé pendant neuf mois sur le projet de Code du Travail. Le résultat a été partagé avec l'ensemble des fédérations pour observations, et le document final sera officiellement transmis au Ministère en charge du Travail. Les travaux de la Fédération ont également été partagés officieusement avec certains cadres du Ministère lors des séances de relecture du projet.

- Étude « Besoins en compétences » (GT6 – APF) : La Fédération est fortement impliquée et intéressée par l'enquête lancée par l'APF, qui vise à identifier les besoins en formation dans l'espace francophone pour l'établissement d'une certification de formation reconnue à l'échelle des pays francophones. Les résultats de cette initiative sont toujours attendus.
- Création d'un répertoire des services et produits des membres : Un répertoire dédié a été mis en place sur le site d'UNICONGO. Il doit permettre aux membres d'identifier facilement les prestations disponibles au sein du réseau et de valoriser les entreprises membres grâce à une « carte de visite numérique enrichie ».

Situation des sous-secteurs de la fédération

- Expertises Comptables et fiscales : En 2025, le secteur est structuré par l'existence d'un Ordre national (ONEC-C) et de cabinets nationaux et internationaux, mais il est également caractérisé par une forte dispersion d'acteurs (cabinets locaux, freelances, multiservices). L'entrée en vigueur de la Loi de finances 2025, durcissant le cadre fiscal, a augmenté la demande de conseil fiscal ainsi que les besoins de conformité et d'audit.

- Des nouvelles mesures dans la loi de finances 2025 (ajustements d'impôts sur les sociétés, nouvelles obligations déclaratives) ont conduit à une hausse des demandes de mise en conformité et de conseil fiscal. Aussi, l'ONEC organise des ateliers de vulgarisation et renforcement en 2025. Ces actions renforcent la crédibilité du secteur mais nécessitent mise en œuvre opérationnelle accrue.
- On note une montée de l'offre de services numériques (logiciels de paie, comptabilité en ligne, BPO comptable), ainsi qu'un besoin de renforcement de la capacité professionnelle, avec des ateliers organisés par l'ONEC et les cabinets.

Recommandations pour 2026 : Structurer les fonctions comptables internes selon les normes OHADA et SFEC, former les équipes sur les nouvelles obligations fiscales et les outils numériques, et collaborer avec des cabinets certifiés.

Opportunités 2026 : La veille réglementaire et le conseil fiscal suite à la Loi de finances 2025, la croissance des services externalisés (paie, comptabilité cloud) pour PME et ONG, et l'offre de formation professionnelle et certification.

- Conseils Juridiques & Services Judiciaires : ce secteur connaît une structuration croissante, avec une attention particulière à la conformité, à la fiscalité et à la digitalisation. La croissance se traduit par une montée en compétence des cabinets locaux, une meilleure structuration des services et une intégration progressive des normes régionales CEMAC.

Tendances et défis : l'intégration de l'IA permet une réduction des coûts opérationnels (Digitalisation). Les cabinets doivent se conformer au règlement n°8-19-UEAC-010A.CM.33 sur le statut des conseils fiscaux.

Défis majeurs : Investissement initial élevé pour les nouveaux cabinets, complexité réglementaire, et besoin de certification des actes fiscaux. Préoccupations : L'exclusion du Congo de l'OHADA pour non-paiement des cotisations, l'absence de Juge Congolais à la CCJA en 2026, et le fait que la digitalisation du RCCM ait débuté au Bénin sans la présence du Congo à cause de sa dette.

- Sous-secteur Immobilier : Les statistiques du secteur sont quasi inexistantes. Le PND n'a rien produit de concret faute de financements. Le Fonds National de l'Habitat a enfin vu passer un décret précisant les modalités de mise à disposition des ressources, mais la SOPRIM n'a pas produit les résultats attendus.

Le marché résidentiel est marqué par 44,18% de logements de type « bidonville ». Plus de 90% du parc de logements existants (sur 275 000) sont auto-construits, contre à peine 10% des logements formels produits par l'État. Le logement (achat ou location) est hors de portée de la majorité, et l'accès aux prêts hypothécaires est anecdotique. En 2020, on comptait 150 564 prêts hypothécaires résidentiels en cours (taux de 9 à 14 %). Le marché commercial et industriel montre une évolution positive de la demande à Brazzaville.

Le marché foncier est caractérisé par des tensions et de la spéculation. La mise en place de l'Agence pour l'Aménagement des Terrains (AFAT) et du Guichet Unique Foncier (GUF) n'a pas permis de réduire les litiges fonciers générés par l'anarchie dans le secteur.

Recommandations : Mise en place d'un Observatoire National de l'Immobilier (Ministère du Cadastre), création d'un fonds de garantie immobilier (Banque centrale), et instauration de normes de construction (Ministère de l'Habitat).

- Sous secteur Intérim et Mise à disposition de personnel : ce secteur a connu une croissance de +12 % en moyenne par rapport à 2024, soutenue par les grands projets urbains et le besoin de flexibilité RH. Les profils les plus demandés sont les agents de sécurité, techniciens, chauffeurs, agents commerciaux et personnel administratif. La durée moyenne des missions est de 1 à 6 mois, avec renouvellements fréquents. Les secteurs bénéficiaires sont le pétrolier, bancaire, BTP, télécoms, gardiennage, commerces et ONG.

Enjeux et contraintes : Conformité légale (droits sociaux, affiliation CNSS, contrat écrit), risque de requalification des missions longues en CDI, longs délais de paiement, et formation/encadrement parfois insuffisants. Une préoccupation majeure est la reconnaissance juridique et fiscale du contrat de travail temporaire, car son assimilation à un acte de commerce entraînerait une double imposition (droit d'enregistrement 1%/CA) injustifiée.

Prévisions de croissance pour 2026 : Taux estimé entre 8 % et 30 %, favorisé par la reprise des activités industrielles, pétrolières et maritimes, la diversification des services, et la digitalisation progressive.

Opportunités : Digitalisation du recrutement, partenariats public-privé pour l'insertion professionnelle, et externalisation croissante de la gestion RH. Orientation stratégique 2026 : Consolider les acquis,

renforcer la qualité et explorer de nouvelles niches de marché. Il est prévu de constituer un dossier juridique consolidé, de saisir officiellement le Ministère des Finances et la DGI, et d'organiser un atelier sectoriel pour annuler l'exigibilité erronée d'un droit d'enregistrement de 1% sur le chiffre d'affaires.

- Sous secteur Formation, Enseignement & Coaching : ce secteur regroupe les centres de formation agréés, les organismes indépendants (formation continue, coaching, certification) et les structures d'entreprise. La formation continue affiche une croissance moyenne de plus de 10 % en 2025, mais l'activité de coaching est en baisse à cause de la prolifération d'acteurs non certifiés. Les recrutements sont légèrement en hausse, mais un renforcement des compétences est nécessaire en développement commercial, management de la performance, gestion de bases de données (BDD) et management/leadership. Le secteur se digitalise, avec l'adoption croissante de logiciels d'apprentissage et d'outils de formation en ligne.

Problématiques : Concurrence accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs, baisse du pouvoir d'achat des clients, concurrence déloyale due à la présence d'acteurs non certifiés en coaching, absence de réglementation du métier de coach au Congo, et la pratique de dumping par des cabinets de conseil proposant des sessions de formation sous le label du coaching.

Enjeux et défis : Absence de normes claires pour l'accréditation et la qualité, faible accès au financement, décalage entre les compétences enseignées et les besoins du marché (adéquation emploi/formation), lente adoption du numérique, et manque d'harmonisation des certifications avec les standards régionaux (CEMAC, AUF).

Évolutions et initiatives : Révision en cours du cadre réglementaire, développement de partenariats public-privé, programmes d'insertion pour jeunes diplômés, et montée en puissance des formations courtes certifiantes.

Recommandations 2026 : Créer un label qualité pour les centres privés, mettre en place un fonds national de soutien à la formation professionnelle privée, encourager la mutualisation des ressources, déployer un répertoire national des certifications reconnues, et renforcer les capacités des formateurs.

Perspectives 2026 : Prévisions positives, avec une croissance estimée entre 8 % et 20 %.

- Sous secteur Communication, Média et Marketing : le secteur est marqué par la montée en puissance des agences locales (+15% d'effectifs), une diversification des services et une forte orientation vers le digital. Le marché est vivant mais atomisé, composé d'agences digitales, traditionnelles (publicité, événementiel, relations publiques) et de freelances.

Tendances majeures en 2025 : Digitalisation accélérée (SEO, gestion des réseaux sociaux, publicité en ligne), professionnalisation et formation qualifiante, développement de plans de communication personnalisés, et services prisés comme le conseil en image et la gestion événementielle pour accroître la notoriété.

Défis principaux : Fragmentation et informalité, pénurie de profils seniors en stratégie digitale et data marketing, budgets marketing limités des PME poussant vers des prestations low-cost, et adoption limitée d'outils analytiques payants par les petites agences.

Opportunités : Croissance du e-commerce et des start-ups, demande accrue en communication institutionnelle, et services transfrontaliers vers l'Afrique centrale. La redevance audiovisuelle ne bénéficie qu'aux médias privés alors qu'elle devrait aussi profiter aux médias privés.

- Autres services aux entreprises : La demande pour des prestations de conseil stratégique, études d'impact environnemental et management de projets est stimulée par les politiques publiques et les appels à projets des bailleurs. Les administrations et ONG recrutent des consultants en raison du besoin de conformité environnementale et des engagements climatiques.

Marchés porteurs en 2025 : Projets publics et investissements (infrastructures, énergie, mines) nécessitant conseil en stratégie, gestion de projet, due diligence ; demandes pour évaluations environnementales, plans de gestion sociale et audits RSE; et sollicitation de cabinets pour la gouvernance d'entreprise et la conformité (contrôle interne, diagnostics organisationnels, reporting).

Tendances observées : Hybridation des offres (management/stratégie + RSE/environnement), montée de la formation certifiante en RSE, digitalisation partielle des outils, et appels d'offres pilotés par bailleurs exigeant la conformité aux standards.

Enjeux et contraintes : Fragmentation et informalité, besoin de montée en compétences sur normes internationales (ESG, méthodologies d'évaluation environnementale), pression tarifaire sur la qualité, et manque de données publiques consolidées.

Opportunités 2026 : Création d'un observatoire sectoriel, offres packagées RSE + formation, accréditation des cabinets pour appels multi bailleurs, et plateformes de mise en relation (UNICONGO).

Fédération TIC

La fédération est présidée par M. Max Bouhoyi, assisté de M. Pierre Brandou, vice-président.

La fédération compte actuellement 7 nouveaux adhérents, principalement dans la catégorie « Services informatiques et intégration de solutions Tech », confirmant ainsi la dynamique de croissance et d'attractivité du secteur. Elle a tenu deux réunions majeures au cours de cette année.

Elle regroupe des acteurs majeurs du secteur numérique congolais, notamment dans les domaines des télécommunications, des fournisseurs d'accès à Internet (FAI), des services informatiques, de l'intégration de solutions technologiques et des infrastructures télécom.

État des lieux du secteur

- Marché de la téléphonie mobile et de l'Internet

Entre juillet 2024 et juin 2025, le revenu global du marché a enregistré une croissance de +0,8 % en glissement annuel. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a toutefois légèrement reculé, passant

de 110 % à 105 %, tandis que celui de l'Internet mobile a progressé de 3 %, témoignant d'un basculement des usages vers les services de données.

Le revenu de l'Internet mobile a quant à lui augmenté de +9,8 %, confirmant l'importance croissante du numérique dans l'économie.

Du côté des opérateurs mobiles, le revenu cumulé du marché s'élève à 126,6 milliards XAF, soit une baisse de 3 % sur un an pour la téléphonie, mais une hausse de 10 % pour l'Internet mobile, atteignant 66,5 milliards XAF.

Le marché reste dominé par MTN Congo, avec une part de marché de 64,8 % contre 35,2 % pour Airtel sur la téléphonie mobile, et 70,9 % contre 29,1 % sur l'Internet mobile. Les revenus moyens par service (RMS) confirment la même tendance, avec MTN maintenant une position de leader sur l'ensemble des segments.

Marché du Mobile Money

Entre juillet 2024 et juin 2025, le marché du Mobile Money a poursuivi sa croissance avec une hausse de 14 % du volume total des transactions et une progression de 19 % des revenus, atteignant 29,3 milliards XAF.

Le nombre d'abonnés actifs a augmenté de 4 %, dont 76 % pour MTN Mobile Money et 24 % pour Airtel Money.

Les retraits d'argent représentent 67,3 % des revenus, contre 18,5 % pour les envois d'argent et 14 % pour les paiements de services. Cette dynamique confirme le rôle clé du Mobile Money dans l'inclusion financière et la numérisation des paiements au Congo.

Dossiers et faits marquants du secteur

- Lancement de la 5G

Le 21 novembre 2024, MTN Congo a lancé officiellement la 5G à Brazzaville, faisant du Congo le premier pays d'Afrique centrale à adopter cette technologie. Déployée dans un premier temps à Brazzaville et Pointe-Noire, la 5G promet des débits plus rapides, une latence réduite et une connectivité améliorée, ouvrant la voie à des innovations dans l'éducation, la santé et l'industrie.

- Initiatives et partenariats

Le 13 août 2025, Airtel Congo a conclu un partenariat avec Wing Wah pour le premier réseau télécom privé du pays, destiné à soutenir les opérations pétrolières de cette entreprise. Ce projet marque une avancée significative en matière d'infrastructures numériques privées et de connectivité industrielle.

- Salon OSIANE 2025

La 9e édition du Salon International de la Tech et de l'Innovation de l'Afrique Centrale (OSIANE) s'est tenue à Brazzaville du 13 au 16 mai 2025 sous le thème « Transformons nos défis en opportunités ». Cet

événement a réuni les principaux acteurs de l'écosystème numérique régional pour débattre de la transformation digitale et des solutions concrètes aux défis du continent.

- Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)

Le 17 juin 2025, le PATN a été officiellement lancé, avec l'appui de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de l'Union Européenne (UE). Ce programme vise à améliorer l'accès à Internet haut débit, renforcer les capacités numériques de l'État et promouvoir l'inclusion digitale à travers tout le pays.

- Cybersécurité et identité numérique

L'événement CyberDrill Régional 2025, tenu du 1er au 4 juillet 2025 à Brazzaville, a réuni des experts et responsables de plus de 30 pays pour renforcer la coopération régionale en cybersécurité et développer des stratégies communes contre les menaces informatiques. De son côté, l'Atelier national sur l'identité numérique, organisé par le CARIA et le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, s'est déroulé du 16 au 18 juillet 2025. L'objectif: poser les bases d'un système d'identification numérique sécurisé et inclusif, pierre angulaire de la transformation digitale du Congo.

- Infrastructures et initiatives numériques

Le Data Center National, dont les travaux s'achèveront le 28 novembre 2025, constituera une infrastructure stratégique pour le traitement et l'hébergement des données nationales. Il renforcera la souveraineté numérique et offrira des capacités accrues de stockage et de sécurité. Enfin, la parution du livre « Le Congo numérique en construction » de Max Bouhoyi, publiée le 20 septembre 2025, dresse un état des lieux approfondi du développement numérique du pays. L'auteur y appelle à une mobilisation collective entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile pour bâtir un écosystème numérique inclusif et compétitif.

Conclusion

L'année 2025 marque une période charnière pour la transformation numérique du Congo. Les avancées observées dans la connectivité, les services financiers digitaux, la cybersécurité et les infrastructures témoignent d'une volonté claire de positionner le pays comme un acteur majeur du numérique en Afrique centrale. La fédération TIC poursuit son engagement en faveur d'un écosystème plus intégré, innovant et inclusif, au service de la croissance économique et du développement durable.

Il faut tout de même noter que ce rapport ne contient pas informations sur les Services informatiques et intégration de solutions Tech, toutefois, une collecte d'information est en cours pour l'enrichir.

Fédération TRANSPORT TRANSIT

La Fédération du Transport Transit regroupe les principales entreprises opérant dans les domaines du transport maritime, aérien, routier, du transit et des terminaux portuaires.

Elle est dirigée par Éric NDONGO, Président de la Fédération, entouré de trois vice-présidents représentant chacun un pilier du secteur :

Marc-Antoine CHELALA, représentant les transporteurs routiers,

Yvain Richard LEROUX, représentant les armateurs et consignataires,

Anthony SAMZUN, en charge des terminaux portuaires.

Marcellus BONGHO qui représente le secteur aérien.

Au cours de l'année, la fédération a connu le départ de Daniel LEFEBVRE, quatrième vice-président. Ce dernier a été salué pour sa disponibilité, sa rigueur et son engagement constant au service de la fédération.

La Fédération compte désormais 38 entreprises dont cinq nouvelles sociétés ayant rejoint ses rangs en 2025 aux profils variés — transporteurs, transitaires, manutentionnaires, consignataires et prestataires logistiques.

Présentation générale

Tout au long de l'année 2025, la Fédération Transport & Transit a mené plusieurs actions visant à améliorer les conditions d'exploitation, à renforcer la compétitivité du secteur et à consolider le dialogue avec les pouvoirs publics.

a) Transport maritime et terminaux portuaires

Le secteur maritime a poursuivi sa dynamique de croissance.

Le port de Pointe-Noire a enregistré une performance record de 1,46 million d'EVP, confirmant sa position de plateforme logistique majeure en Afrique centrale.

Congo Terminal a significativement amélioré ses performances opérationnelles grâce à la mise en service de six nouvelles grues RTG et à l'optimisation du système de gestion portuaire.

Par ailleurs, Albarak a repris la gestion du trafic conventionnel, du remorquage et du dragage, contribuant ainsi à la modernisation et à la fluidité des activités portuaires.

b) Transit et douanes

La Fédération a signalé de nombreux dysfonctionnements techniques au sein du système douanier (SYDONIA) et des retards administratifs liés à la lenteur des connexions et aux contrôles multiples aux postes uniques.

Ces contraintes entraînent des surcoûts et pénalisent la fluidité des opérations logistiques. La Fédération a formulé des propositions concrètes en faveur d'une digitalisation accrue et d'une meilleure coordination interservices.

c) Transport routier

Le transport routier a été durement touché par la hausse du prix du gasoil (+25%), aggravée par des pénuries récurrentes tout au long de l'année. Ces difficultés ont eu un impact direct sur les coûts logistiques, la rentabilité des transporteurs et la fréquence des rotations.

S'ajoutent à cela la dégradation avancée des routes nationales, qui allonge les délais de livraison et augmente le risque d'incidents, ainsi que la majoration de 20% des frais de traversée des plateaux et grumiers, passée de 267 000 à 321 000 FCFA.

Enfin, la multiplication de taxes parafiscales (BGFT, timbres, frais divers) a suscité une vive inquiétude. La Fédération a réaffirmé la nécessité d'un cadre fiscal stable et concerté, en appelant à un moratoire sur les prélèvements non réglementés.

d) Transport aérien

Le secteur aérien a connu une baisse de 4% du trafic passagers en 2024, avant de se stabiliser en 2025. Cette tendance est notamment due à la suspension temporaire d'Africa Airlines, toujours en attente de la régularisation de sa certification technique, et à la réduction des fréquences d'Air France et de Mauritania Airlines.

Toutefois, des avancées notables ont été enregistrées : les aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire ont obtenu leur certification internationale OACI, gage de conformité et de sécurité.

Des travaux d'amélioration des infrastructures (climatisation, signalétique, confort passagers) ont également été réalisés.

Enfin, la démarche qualité a été relancée avec les procédures de certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, qui permettront à terme de renforcer la compétitivité et la durabilité du transport aérien congolais.

Problématiques du secteur

Malgré ces avancées, le secteur du transport et du transit congolais reste confronté à plusieurs contraintes majeures :

Inflation des coûts logistiques, en raison de la hausse du carburant, des droits portuaires et des tarifs de fret.

Infrastructures routières et ferroviaires dégradées, limitant la fluidité des échanges internes et régionaux.

Instabilité réglementaire, avec des réformes fiscales successives qui créent de l'incertitude pour les opérateurs.

TVA pétrolière encore mal appliquée, engendrant des distorsions entre entreprises locales et multinationales.

Absence de coordination intersectorielle, qui fragilise la chaîne logistique nationale.

Dépendance persistante aux acteurs étrangers, notamment dans les grands marchés de travaux publics et portuaires.

La Fédération plaide pour une politique nationale intégrée du transport, fondée sur la transparence, la compétitivité et la promotion du contenu local.

Perspectives

Les perspectives pour 2026 demeurent encourageantes, malgré un contexte de transition. La hausse continue du trafic portuaire et la modernisation des terminaux augurent d'une reprise durable du commerce maritime. Le redémarrage progressif des projets pétroliers et miniers devrait stimuler la demande en logistique terrestre et en transport multimodal.

La relance attendue du transport aérien avec la réintégration d'African Airlines et la montée en puissance de la certification internationale consolidera la connectivité du Congo.

Enfin, la Fédération prévoit de renforcer le dialogue public-privé en s'appuyant sur UNICONGO pour défendre les intérêts des entreprises, harmoniser la fiscalité et favoriser la compétitivité régionale.

Conclusion

Grâce à un travail de plaidoyer constant, la Fédération s'impose comme un acteur incontournable du dialogue public-privé dans le domaine du transport.

L'objectif pour 2026 sera de consolider ces acquis, d'intensifier les échanges avec les autorités de tutelle et de poursuivre la modernisation des chaînes logistiques, dans un esprit d'ouverture, de coopération et de performance durable.

Fédération MEP

La Fédération du Secteur Médical et Paramédical est dirigée par un bureau composé du Président Frédéric MAVOUNGOU accompagné de son Vice-Président Philippe BANZOUZI.

Le Président a présenté la composition de la fédération, qui compte désormais 13 membres, avec l'arrivée d'un nouveau membre au cours de l'année. Les entreprises membres représentent des acteurs clés du secteur de la santé, incluant des cliniques privées, laboratoires, pharmacies et structures de services médicaux :

- ✓ 2 laboratoires,
- ✓ 8 Cliniques,
- ✓ 1 pharmacie
- ✓ 1 distributeur de matériel médical
- ✓ 1 distributeur de produits pharmaceutiques

Actions de la Fédération

Les échanges se sont articulés autour de trois grands axes de travail :

- ✓ la mise en œuvre de la CAMU (Caisse d'Assurance Maladie Universelle),

- ✓ l'état d'avancement des négociations de la convention collective du secteur de la santé,
- ✓ et la participation à la revue nationale du secteur privé de la santé.

D'autres points ont également été abordés, notamment les relations avec les compagnies d'assurance, les problématiques de TVA dans le secteur médical, et certaines pratiques commerciales contestées dans le domaine pharmaceutique.

Problématiques du secteur

Mise en œuvre de la CAMU

Le Président a rappelé que, bien que la CAMU ait été officiellement lancée, sa mise en œuvre reste partielle et inégale. Le secteur pétrolier et parapétrolier a été retiré de la phase pilote pour une durée d'un an, mais de nombreuses entreprises du secteur médical font face à des difficultés similaires. L'absence de formation et d'équipement adéquat, certains matériels livrés étant incomplets ou inopérants. Le cadre juridique insuffisant, les décrets d'application sur le panier de soins, le remboursement et les assurances complémentaires n'ayant pas encore été publiés. Le manque de transparence sur la grille tarifaire et les listes d'entreprises enrôlées.

Le Président d'UNICONGO a précisé que la CAMU ne devrait pas être appliquée sans base réglementaire claire, ni sans fonctionnement effectif du système informatique national. Il a insisté sur la nécessité de mettre en place un comité de pilotage incluant les représentants patronaux afin d'assurer un suivi équitable et une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés.

Convention Collective du Secteur de la Santé

L'arrêté n° 22706/36 du 17 octobre 2024 a autorisé la constitution de la Commission mixte paritaire, marquant une étape décisive dans la formalisation du cadre réglementaire du secteur.

Les négociations ont débuté le 17 septembre 2025 et se tiennent à raison de deux jours par semaine. Les discussions portent actuellement sur la grille salariale et les classifications professionnelles.

Malgré la participation active quelques structures, le Président a regretté le manque d'engagement de certains membres, alors que la convention collective aura une valeur réglementaire obligatoire pour tout le secteur, y compris les non-signataires. Il a été convenu d'adresser un rappel formel à l'ensemble des membres pour assurer une forte participation à la séance d'entérinement, prévue la semaine suivante.

Revue du Secteur Privé de la Santé (3–5 mars 2025)

La Fédération a pris part à la première édition de la revue du secteur privé de la santé, organisée par le Ministère de la Santé. Cette rencontre a permis d'évaluer les pratiques de gouvernance et de renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé. Les participants ont souligné le retard du Congo par rapport à des pays voisins comme la Côte d'Ivoire ou le Gabon, où les cadres de concertation sont plus avancés et mieux institutionnalisés.

La Fédération s'est engagée à poursuivre le dialogue avec le ministère pour établir un cadre d'échange permanent, garantissant la reconnaissance officielle de la Fédération comme interlocuteur légitime du secteur privé médical.

Assurances Santé Privées

Plusieurs membres ont dénoncé des pratiques abusives de certaines compagnies d'assurance, notamment ASCOMA, accusées de prélever des commissions sur les ventes de médicaments, alors que les prix sont homologués par les autorités sanitaires. Ces pratiques faussent la concurrence entre officines et cliniques privées et contreviennent aux dispositions réglementaires.

L'Ordre des Pharmaciens sera officiellement saisi pour rappeler la réglementation et adresser des mises en garde aux officines concernées, avec copie à l'Union patronale (UNICONGO).

Une réunion conjointe entre la Fédération, les assureurs et la Direction des institutions financières est prévue pour harmoniser les pratiques et garantir l'équité dans les relations commerciales.

TVA applicable au secteur de la santé

Les cliniques privées ont rappelé qu'elles ne sont pas collectrices de TVA, mais qu'elles la supportent sur leurs achats de matériel, produits et équipements médicaux.

Cette situation crée une accumulation de crédits de TVA non remboursés, grevant leur trésorerie.

Une action collective a été décidée : chaque membre transmettra à UNICONGO le montant cumulé de son crédit de TVA sur les trois derniers exercices.

Ces données permettront à l'Union de saisir le Ministère des Finances et de négocier un mécanisme d'apurement ou de compensation, tel qu'une exonération temporaire ou un crédit d'impôt pour les établissements concernés.

Les Perspectives

Pour l'année 2026, la Fédération ambitionne de :

- ✓ Consolider les acquis réglementaires issus de la convention collective et assurer leur mise en œuvre effective.
- ✓ Poursuivre les discussions sur la CAMU afin d'obtenir un cadre clair, transparent et adapté aux réalités des entreprises du secteur.
- ✓ Renforcer le dialogue public-privé avec le Ministère de la Santé pour améliorer la gouvernance du système de santé.
- ✓ Promouvoir un meilleur encadrement des pratiques des compagnies d'assurance, afin de protéger les acteurs économiques locaux.
- ✓ Engager un plaidoyer fiscal coordonné avec UNICONGO pour obtenir le remboursement partiel des crédits de TVA ou leur compensation sur d'autres impôts.

Conclusion

L'année 2025 aura été marquée par une faible mobilisation de la Fédération sur les principaux dossiers structurants du secteur.

Mais malgré les retards réglementaires et les blocages administratifs, la Fédération a su faire entendre la voix du secteur privé de la santé, démontrant son rôle central dans la modernisation du système médical congolais.

Le Bureau remercie l'ensemble des membres pour leur engagement constant et réaffirme sa détermination à poursuivre un travail collectif pour un secteur de la santé plus structuré, équitable et durable.

Fédération TOURISME

La Fédération Tourisme est présidée par Nupcia EBA NGOLE, accompagnée de deux vice-présidents Robby OBANGUE et Gilles MPION.

La fédération a été créée en février 2025 et est la plus récente des fédérations d'UNICONGO. Elle regroupe à ce jour 11 membres actifs, contre 6 lors de sa création, démontrant une dynamique de croissance et un réel intérêt des opérateurs touristiques pour une structuration professionnelle du secteur.

Ce bureau incarne la diversité et la complémentarité des acteurs du secteur touristique, allant des agences de voyage aux opérateurs de circuits, en passant par la conciergerie et les services d'accueil.

- ✓ 3 agences de voyage
- ✓ 1 conciergerie
- ✓ 1 société de chasse et activités connexes
- ✓ 1 menuiserie numérique
- ✓ 5 agences touristiques

Présentation générale

La Fédération poursuit trois objectifs principaux :

- Structurer l'écosystème touristique national pour en assurer la cohérence et la durabilité ;
- Défendre les intérêts de ses membres face aux défis administratifs, fiscaux et logistiques ;
- Promouvoir le Congo comme destination touristique attractive et compétitive à l'échelle régionale et internationale.

En 2025, la Fédération a concentré ses efforts sur plusieurs axes prioritaires : la demande de simplification de l'e-visa, la mise en valeur du tourisme intérieur et la conception d'un guide de séjour à Brazzaville destiné aux visiteurs locaux et internationaux.

Problématiques du secteur

- ✓ Accessibilité et e-visa : Malgré les financements de l'Union européenne, la mise en œuvre de l'e-visa reste inachevée. La Fédération plaide pour un système de visa simplifié et digitalisé permettant d'intégrer des packages promotionnels via les tour-opérateurs agréés.
- ✓ Cadre fiscal et administratif : Les démarches administratives restent complexes et décourageantes pour les acteurs du secteur. La Fédération recommande l'allongement de la durée de validité du certificat d'hébergement et l'harmonisation des taxes pour alléger les charges.
- ✓ Synergies inter-fédérations : Une collaboration avec la Fédération Hôtellerie-Restaurant est envisagée pour renforcer les actions communes, notamment sur la fiscalité, la formation et la participation aux salons internationaux.
- ✓ Développement d'outils collaboratifs : Un projet de plateforme numérique fédérative est en cours de conception afin de faciliter la coordination des membres lors des salons et plaidoyers auprès des autorités publiques.

Événements et Partenariats Stratégiques

La Fédération participera ou a participé à plusieurs événements de portée nationale et internationale :

- ✓ SITLA (Abidjan, mai) : promotion du tourisme congolais en Afrique de l'Ouest ;
- ✓ Exposition économique sino-africaine (Chine, juin) : ouverture vers les marchés asiatiques ;
- ✓ IFTM Top Résa (Paris, septembre) : participation au salon mondial du tourisme et des voyages ;
- ✓ Nabemba Tours Exposition (Brazzaville, novembre) : premier salon du tourisme au Congo, vitrine nationale du secteur.

Perspectives

Les priorités de la Fédération pour 2026 s'articulent autour de quatre axes majeurs :

- ✓ Mettre en œuvre un plan de plaidoyer structuré sur les dossiers prioritaires (e-visa, fiscalité, guide touristique) ;
- ✓ Renforcer la collaboration public-privé afin de stimuler l'investissement et l'innovation dans le secteur ;
- ✓ Lancer des campagnes de communication nationales et internationales pour valoriser l'image du Congo ;
- ✓ Promouvoir le tourisme scolaire et communautaire afin de susciter un intérêt accru des jeunes générations pour la découverte du pays.

Conclusion

La Fédération Tourisme s'affirme progressivement comme un acteur incontournable du développement touristique national. Son action repose sur une vision stratégique : faire du tourisme un pilier de diversification économique et de rayonnement culturel pour le Congo.

En 2025, la Fédération se positionne comme une force de proposition et de mobilisation autour de deux objectifs majeurs :

1. Accroître la compétitivité du secteur grâce à des réformes structurelles et à la digitalisation des procédures ;
2. Accroître la visibilité internationale du Congo par une présence renforcée dans les salons et un engagement actif pour le tourisme local.

Elle poursuivra en 2026 son travail d'unification et de coordination des acteurs du secteur afin de transformer durablement le paysage touristique congolais.

Conclusion

L'année 2025 confirme la montée en puissance d'Unicongo, une organisation désormais plus visible, plus influente et mieux structurée pour répondre aux attentes de ses membres et aux défis économiques du pays. Grâce à l'engagement de chacun, l'Union a su consolider sa place comme acteur central du dialogue social et du développement économique national.

Le Secrétariat général tient à exprimer sa profonde reconnaissance au Bureau, au Conseil d'administration, aux Adhérents ainsi qu'à l'ensemble des partenaires institutionnels et techniques pour leur confiance et leur accompagnement tout au long de cette année d'efforts partagés.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans une dynamique de continuité et de transformation. Elles seront orientées vers la pérennisation des acquis, la modernisation des outils et méthodes de travail, et le renforcement de l'impact économique et social du patronat congolais.

Unicongo entend poursuivre sa mission avec la même rigueur et le même esprit de partenariat, afin de contribuer activement à la construction d'un environnement des affaires plus compétitif, inclusif et durable au Congo.